

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES

# ICN

SETTIMANALE CORSU  
D'INFORMAZIONE  
HEBDOMADAIRE CORSE  
D'INFORMATIONS

ICN #7087  
vendredi 20 juin 2025

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE



USS CORSICA

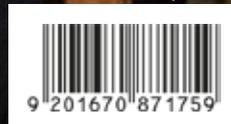
# Raconter 39-45 autrement

P5 À 7

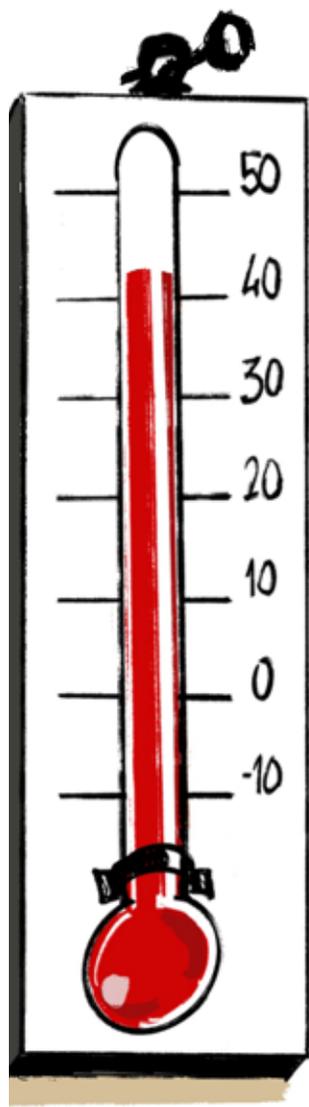
- KAMPÀ P2
- OPINIONS P4
- POLITIQUE P18
- BRÈVES P19
- LINGUA P20
- AGENDA P22
- CARNETS DE BORD P23
- ANNONCES LÉGALES P9

Photo Christophe Giudicelli

1,75€



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I



C'EST PAS  
LE DERNIER MODÈLE =  
IL MONTE PAS  
À PLUS DE 50 !

---



KAMPÀ

**USS CORSICA****RACONTER 39/45 AUTREMENT****P5 À 7****OPINIONS****P4****RECHERCHE****LA TAPINOMA CIBLÉE PAR LA RECHERCHE****P8****POLITIQUE****BILAN DE MANDATURE DE LA CAB****P18****EN BREF ET EN CHIFFRES****P19****LINGUA****LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI****P20****AGENDA****P18****CARNETS DE BORD****P19****ANNONCES LÉGALES****P9****ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE****DIRECTION RÉDACTION**

Membre du SPHR et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef: **Paul Aurelli**Directeur délégué: **Jérôme Fabro-Aurelli** : 06 75 12 93 47 • jfa@aurelli.comChef d'édition: **Elisabeth Milleliri** : 06 44 88 69 40 • informateur.corse@orange.fr1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction: **Eric Patris** : 06 44 88 66 33 • eric.patris-sra@icn-presse.corsica**BUREAU DE BASTIA**114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu 20600 BASTIA  
Secrétariat: **Bernadette Benazzi** : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36 • gestion-informateurcorse@orange.fr**ANNONCES LÉGALES****Albert Tapiero** : 04 95 32 89 92 • al-informateurcorse@orange.fr**ABONNEMENTS****Abderrahim Benyoucef** : 04 95 32 89 97 • icn-abonnement@orange.fr**CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS**au capital social de 150 000 €  
114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu  
20600 BASTIA  
Tél. 04 95 32 04 40Société locataire-gérante des titres et marques  
Principaux associés: PA, JFA.CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009  
Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt Légal Bastia**À MODU NOSTRU****Surella alluntanata**

**V**i si pari nurmali chì, in u 2025, sighi guasgi più faciuli pà un Corsu d'andà in America cà in Sardegna? È ùn si tratta micca di prezzu quì di sicuru. Issa vechja sarpa marina di i ligami trà i dui isuli si porta sempri bè par disgrazia è saria ora chì l'affari cambiessini. In una lettara cumuna, Jean Félix Acquaviva, presidenti di l'Uffiziu di i trasporti di a Corsica è Barbara Manca, cunsigliera à i trasporti di a regioni autonoma di Sardegna, dumandani à i so guverni rispittivi di truvà i risorsi pà a costruzioni di battelli novi adattati. Insemi, pruponini a criazioni d'una struttura publica lucali trasfruntaliera pà gistiscia una chjama à ufferti è di cumprà in cumunu battelli in u quadru di una chjama à ufferti publica urganizata da i dui regioni. In quillu dumentu, i dui eletti mettini in risaltu una crisa permanenti, inghjinnata da l'anzianità di i battelli adoprati, sottumessi à panni frequenti, è da l'assenza di un marcato cumpitivu trà l'operatori. Duranti l'ultima staghjoni d'inguernu, u serviziu di trasportu gistitu da a cumpagnia Moby hè statu interrottu par via di prublemi nant'à u ferry Giraglia duranti guasgi quattru mesi. In più, in issu mumentu, c'hè un battellu invece di dui chì rializeghja i viaghji. Ci sò solu quattru di i setti traghjetti cutidiani nicissarii chì si facini par avà, incalcani Barbara Manca è Jean Félix Acquaviva, chì rammentani chì s'è quillu battellu duvissi turnà in panna, ùn ci saria mancu più serviziu. Malgradu una travirsata trà Bunifaziu è Santa Teresa di Gallura di mancu un'ora, quissa quì ferma cunsidarata com'è una leia internaziunali è dumanda l'adopru di battelli certificati SOLAS 74. Issa certificazioni hè riservata di regula à navi più maiò è pà traghjetti più longhi, senza cuntà nant'à i caratteristichi uperaziunali pricisi chì devini essa rispittati pà manighjà inde issi dui picculi porti. Micca sicuru chì issu cartulari sighi una primura pà i guverni francesi è taliani. Infini, com'è pà tutti l'altri prublematichi, ci vularà à battasi di manera concreta pà pudè strappà calcosa chì duvaria essa naturali. ■ **Santu CASANOVA**

# si passa calcosa... **annant' à a reta**

**Avons-nous besoin d'art?** La vérité est-elle toujours convaincante? Notre avenir dépend-il de la technique? Sommes-nous libres en toutes circonstances? Telles étaient les questions posées, pour l'épreuve de philosophie, aux bacs général et technologique. On ne peut pas dire qu'elles aient passionné grand monde sur la toile. Où l'on préfère de très loin débattre -et pas nécessairement avec des arguments pertinents ou de façon courtoise- d'un sujet jadis anodin et désormais particulièrement sensible. Il n'y a pas si longtemps encore, un «*pfioù! 'fait chaud en ce moment! Qu'est-ce que ça sera dans un mois ou deux?*» ou un «*y'a plus de saisons!*» pouvaient meubler une conversation qui s'étiolait, entre personnes qui n'ont pas grand-chose à se dire mais qui tiennent tout de même à échanger quelques mots, à se montrer un tant soit peu sociables et à trouver facilement au moins un consensus. Aujourd'hui, pour provoquer un grand pugilat, il suffit de faire observer que si l'été n'a officiellement pas débuté, la chaleur est déjà très élevée. Rien de tel pour échauffer rapidement les esprits. Le discours scientifique se heurte au fa-

meux «ressenti», aux souvenirs personnels plus ou moins précis d'un temps où «*on a déjà vu ça et on n'en est pas morts!*», aux critiques oiseuses ou aux accusations franchement foutraques de vouloir vendre, au choix, de la peur, des ventilateurs ou même de chercher à préparer le terrain pour de nouvelles taxes qui assassineront le bon peuple plus sûrement qu'une longue canicule. Les précisions quant aux effets d'une forte chaleur précoce sur la faune et la flore, sauvages ou domestiques, sont écartées d'un revers dédaigneux par ceux qui ont un climatiseur ou une piscine. Ou qui se réjouissent à l'idée de pouvoir fouler un sable brûlant avant d'aller faire trempette dans une mer qui a la température d'un bouillon... de onze heures? Au point que même chez ceux qui s'efforcent de faire preuve de pédagogie, la patience s'évapore à toute allure et le ton devient parfois sec et cassant. À croire que le dérèglement climatique affecte aussi les interactions humaines. Ou révèle à quel point les règles de la vie en société sont thermolabiles. ■ **Elisabeth MILLELIRI**

**Anthony Grillon** @AnthoGrillon · 21h  
Ce qui se prépare d'ici la semaine prochaine dépasse l'entendement : certains scénarios voient 40°C au nord !  
Ce qui était exceptionnel jadis l'été, devient fréquent.  
Mais en 2025, un nouveau cap pourrait être franchi : la précocité !  
Et nous ne sommes qu'en juin... 🤖 pic.x.com/3AvGcHaloh

**Hannibal Barca** @Silver\_Riley · 15 juin  
Enfin l'été 🌞

**Thomas - Crypto Freediver** @Crypto\_Freedive · 17 juin  
On a une invention spectaculaire qui s'appelle : la clim'  
De rien.

**Dr. Serge Zaka (Dr. Zarge)** @SergeZaka · 17 juin  
Vous mettez la clim' dans la forêt ?  
De rien.

**Météovillages** @aallicheoff · 16h  
Près de 200 commentaires climatosceptiques, de haine & de menaces, sous un fil explicatif d'un risque de canicule exceptionnel pour la saison.  
Comment c'est possible d'être aussi fragile face à une carte météo ?

**2•2=5** @FredS03738823 · 17 juin  
RAB . C'est l'été. Il fait beau. Il fait chaud. Tant pis pour les écolos crasseux et les communautaristes du wokistan.

**Cedric** @nice\_digit\_com · 16 juin  
T'es con toi putain... 40 en juin c'est pas l'été!! T'habite où pour penser ça?!? Dans le sahara?!?! Connecte les 2 neurones qui te reste et réfléchis

**Météovillages** @aallicheoff · 13h  
Nous sommes des humains, pas des robots.  
On a tous une limite de tolérance. Ces gens ne comprennent pas le débat argumenté. Ils agissent comme des animaux.  
Et j'ai envie de dire, ce n'est plus de l'insulte, mais du factuel à ce stade.

**HUMEUR**

## WAR MUST GO ON

La guerre est-elle devenue un divertissement comme un autre? En Occident, pour notre génération qui a eu la chance de ne jamais avoir été prise sous le feu d'un conflit armé, la guerre se résume, sans être exhaustif, à peu ou prou : des documentaires en noir et blanc, des superproductions hollywoodiennes, des jeux vidéo, des commentaires sur les chaînes info en continu. Sur nos smartphones, des combattants en Ukraine ou au Moyen-Orient tentent de survivre, coincés entre une story d'influenceuse fitness et une vidéo de chat.

Pourtant, la guerre, même si nous ne la vivons pas, n'a jamais été aussi proche de nous depuis des décennies : Ukraine, Proche-Orient, et désormais un nouveau front qui vient de s'ouvrir entre Israël et l'Iran. Particularité de ce dernier : un conflit instagrammable, «satisfaisant», pour reprendre un hashtag bien connu sur les réseaux. Des vidéos de missiles qui volent au-dessus de Téhéran et Tel-Aviv, se faisant intercepter par les défenses aériennes des deux belligérants.

Et au milieu de ce ping-pong mortifère, des badauds regardent ce spectacle, parfois depuis des collines, pour admirer cette nouvelle forme de nuit étoilée. Un baiser entre deux amoureux viendrait parfaire le tableau. Le summum de la spectacularisation de la guerre des années 2020 a peut-être été atteint depuis les rooftops des gratte-ciel, où la jeunesse dorée, verre de champagne ou de vin à la main, danse sous une pluie de «feux d'artifice», au son des DJ et autres musiciens, transformant ces scènes surréalistes en un moment presque poétique.

Inconscience? Méconnaissance de la situation? Habitude? Génération déconnectée de la réalité? À vrai dire, la réponse importe peu face à ce que nous faisons dans ces moments-là. Comme les musiciens du *Titanic*, nous ne pouvons que regarder le bateau couler pendant que nous dansons au son des violons, priant pour qu'il ne nous emporte pas avec lui dans les abîmes du monde.

Mais comme on dit : The Show Must Go On. ■ **Christophe GIUDICELLI**

# USS Corsica Raconter la Seconde Guerre mondiale autrement

À Bastia, l'association USS Corsica ravive la mémoire de la Seconde Guerre mondiale en Corse. Depuis plus de vingt ans, ses membres collectent objets, véhicules, témoignages, et mettent en valeur les lieux liés à la libération de l'île. Une mémoire vivante, incarnée à travers des reconstitutions, bien loin d'une histoire figée que l'on observe derrière la vitrine d'un musée.

*Casque allemand sur un siège portant les marquages d'un groupe d'aviation de chasse US*

TH FG - 65<sup>TH</sup> FS



Damien Allègre et Alain Negroni



Fusils M1 Garand, PM Thompson et carabine USM1

**A** Bastia, derrière la porte en bois d'une cave située dans la rue Saint-Joseph, se cache une partie de l'histoire corse de la Seconde Guerre mondiale. C'est ici, au milieu de milliers d'objets militaires, d'uniformes, de cartes d'état-major, de fusils, de mitrailleuses, de képis, de rations ou encore d'une jeep, que se trouve le QG de l'association USS Corsica, fondée il y a un peu plus d'une vingtaine d'années par Alain Allègre. Un groupe de passionnés qui s'est donné pour mission de redonner vie aux hommes et aux femmes qui ont combattu durant le second conflit mondial et de valoriser les lieux emblématiques dans lesquels se sont déroulés les combats sur notre île. Un seul objectif: celui de la transmission, à travers une mémoire vivante.

«L'histoire de l'association USS Corsica débute quand Alain Allègre découvre des casemates allemandes au col de Teghjime, à l'occasion d'une partie de chasse avec son père», nous raconte son fils Damien. L'homme, qui laisse le soin à son fils de raconter l'histoire de l'association USS Corsica, se prend alors de passion pour l'histoire du col, sa bataille décisive pour la libération de la Corse en octobre 1943, et l'histoire des goumiers marocains de la 2 GMT. Alex Negroni, membre historique de l'association, poursuit: «Plus tard, une jeep est achetée aux Domainse. Au début, c'est un outil pour aller sur les pistes, et très rapidement, on se met à la retaper. C'est mieux qu'un véhicule utilitaire, c'est un véhicule historique.» Des casemates allemandes sur les hauteurs de Bastia, une jeep, des passionnés qui commencent à accumuler des objets par dizaines et des témoignages: «Il faut faire une association, et montrer tout ça.» L'association USS Corsica est née et depuis deux décennies elle s'efforce de raconter et transmettre l'histoire de la Seconde Guerre mondiale dans les écoles, lors des commémorations ou encore à travers la manifestation A Strada di a Memoria.

«La philosophie, c'est le devoir intergénérationnel. Nous avons des connaissances sur l'histoire, on s'est documentés. On a récolté des objets, on veut que les gens comprennent ce qui s'est passé il y a 80 ans» explique Da-

mien Allègre. C'est aussi aller plus loin que ces munitions, casques, moniteurs qui s'empilent dans les locaux de l'association, et raconter ce qu'ils sont et l'histoire qu'ils portent: «Nous avons récupéré un vélo en Plaine orientale. Le propriétaire, le petit Paul à l'époque, faisait du vélo sur la piste avec les Américains. On retrouve gravé sur le cadre le nom d'un pilote américain. Nous avons aussi une djellaba portée par le lieutenant Graziani en 1943 à Teghjime. Au travers de ces objets, on arrive à transmettre l'histoire de toutes ces personnes qui ont vécu le conflit.

**« Nous avons aussi une djellaba portée par le lieutenant Graziani en 1943 à Teghjime. Au travers de ces objets, on arrive à transmettre l'histoire de toutes ces personnes qui ont vécu le conflit. »**

Cette radio a fait telle chose, ce fusil aussi. On a aussi retrouvé un obus de 149 italien à Teghjime. Son but était de tuer et il a enlevé la vie à des gens. Nous avons un modèle de jeep qui est exactement le même que celui qui est rentré dans la ville pour libérer Bastia.»

Au fil des années, le petit noyau dur de l'association étoffe son réseau et surtout apprend à entretenir ce matériel militaire qui avoisine désormais les 100 ans: «Nous avons des membres qui se spécialisent sur l'armement, sur les radios, sur les véhicules. Ils montent de petits ateliers», raconte Damien Allègre, expliquant les difficultés qu'USS Corsica rencontre pour retrouver des pièces d'origine ou pour les assembler.

Dans un coin de la cave, sur des portants, des uniformes d'époque attirent le regard: officiers, soldats, tirailleurs, habits de cérémonie. Pas question pour les membres d'USS Corsica de laisser ces pièces d'histoire habiller seulement des mannequins de plastique. «Porter les uniformes d'époque s'est imposé rapidement. Nous souhaitons rendre hommage par le vivant. Depuis vingt ans, nous sillonnons les écoles, les commémorations. Il faut rendre



Photo Christophe Giudicelli

Dodge 6x6

*l'histoire intéressante. L'association s'efforce d'avoir des représentations réalistes. Les jeunes qui portent les uniformes vieux de 80 ans ont le même âge que les soldats de 39-45. Cela apporte un intérêt pour les plus jeunes, et des passions débutent comme ça»* explique Alex Negroni, qui plaide également pour donner un second souffle aux commémorations militaires, et faire en sorte que les nouvelles générations s'intéressent à cette histoire de la Corse.

À l'extérieur, le terrain de jeu de l'association USS Corsica, c'est le col de Teghjime. Sa prise, le 2 octobre 1943 par les gومiers marocains, ouvrira une voie royale sur Bastia et la libération de la Corse, premier département français libéré, un événement encore trop oublié des livres d'histoire en France.

Sur place, l'association participe à un important travail de réhabilitation de l'espace et d'entretien du plateau pour mettre en avant l'histoire du lieu: «On connaît tous le canon, on y passe tous devant en voiture», indique Damien Allègre. Mais pour lui: «Il s'agit du point de départ, car tout autour, il y a beaucoup de choses que nous ne connaissons pas. Il y a onze casemates allemandes sur le site, les combats autour du Monte Stello. Notre travail, c'est de faire découvrir tout ça. Nous ouvrons les chemins. En partena-

***il y a beaucoup de choses que nous ne connaissons pas. Il y a onze casemates allemandes sur le site, les combats autour du Monte Stello. Notre travail, c'est de faire découvrir tout ça. Nous ouvrons les chemins.***

*riat avec le Grand Site de France Conca d'Oru – Vignoble de Patrimonio, nous avons mis en valeur une casemate en bord de route, mais aussi une plaque commémorative pour le résistant Ernest Bonacoscia, décédé en 2017, qui a par-*

*ticipé à l'âge de 14 ans au combat sur le col de Teghjime et qui a beaucoup apporté à l'association.»*

Aujourd'hui, l'association USS Corsica poursuit son travail de transmission de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale en Corse: «On aimerait que toute la Corse soit USS Corsica, ce porte-avions insubmersible comme l'avaient baptisé les aviateurs américains.» Et sur l'île, le travail à mener est immense: «Nous travaillons actuellement avec la commune de Belgodère, car il y a des constructions sur place. Il y a aussi des vestiges à Bonifacio, à Ajaccio, et un peu dans le Cap Corse», poursuit Damien Allègre. Son compagnon de route, Alex Negroni, évoque de son côté le travail mené par l'association pour faire sortir de l'ombre la vingtaine de bases aériennes et de terrains d'aviation de la Seconde Guerre mondiale implantés sur l'île: «Nous avons des uniformes d'aviateurs du 55th Fighting Group, nous avons déjà organisé des événements avec des pilotes américains qui étaient présents en Corse. Cela a été de belles et émouvantes rencontres, pour nous comme pour ces soldats américains».

Si l'idée d'un musée trotte dans les esprits des membres d'USS Corsica, tout comme l'amorce d'un travail sur la Première Guerre mondiale, ces derniers souhaitent surtout se concentrer sur l'évolution de A Strada di a Memoria, qui reconstitue la bataille du col de Teghjime et enseigne l'histoire aux jeunes générations et aux scolaires, en y creusant des tranchées, en organisant des bivouacs. Si la Seconde Guerre mondiale soufflera dans quelques années ses 100 bougies, l'actualité nous rappelle que les conflits sont toujours là, parfois à nos portes, et toujours aussi désastreux. Avec ces actions, les membres d'USS Corsica veulent aussi faire passer un message: «Il faut dissocier l'idéologie militariste et la passion et les hommages», insiste Damien Allègre, avant de conclure: «Le but profond, c'est que cela ne se reproduise plus. La guerre n'a pas été une passion pour les personnes qui l'ont faite. Il faut apprendre de nos erreurs et valoriser ce que l'on a fait pour notre liberté.» ■

**Christophe GIUDICELLI**

# À Corte, la *Tapinoma Magnum* dans le viseur des chercheurs



Photo Arnstein Staverløk • Creative Commons

Face à l'invasion croissante de cette fourmi, le laboratoire

**D**ans les jardins, les vergers, mais aussi parfois jusque dans les habitations, la *Tapinoma Magnum* continue sa progression infernale. Il faut dire que cette espèce de petite fourmi très envahissante a trouvé en Corse un terrain favorable pour proliférer. Depuis son arrivée sur l'île dans les années 1970 cet insecte qui mesure entre 1 et 3 mm a colonisé aussi bien les zones agricoles qu'urbaines, du littoral à la montagne. En ne rencontrant que peu d'obstacles à son développement. En effet, bien que les insecticides classiques puissent éliminer temporairement la *Tapinoma Magnum*, ils détruisent aussi les autres espèces de fourmis. Or, en supprimant ses concurrentes, on favorise la prolifération de cette invitée indésirable sur le long terme, d'autant que cette espèce venue du Sud de la Méditerranée se reproduit très rapidement. Pour agir de manière plus ciblée contre elle, le laboratoire de chimie des produits naturels de l'Université de Corse a lancé un projet qui pourrait, enfin, freiner cette véritable invasion. «*Depuis 2018, nous nous intéressons au développement de solutions naturelles issues des plantes, comme alternatives aux substances phytosanitaires. Dans un premier temps, nous avons cherché à développer des insecticides contre les nuisibles des vergers d'agrumes dans le cadre d'un programme de recherches. C'est comme cela que nous en sommes venus à nous intéresser à la Tapinoma Magnum*», explique Alain Muselli, le directeur du laboratoire, en précisant que si au départ la fourmi n'occupait qu'une petite partie de ces recherches, un projet lui a été dédié dès 2022, en collaboration étroite avec l'Office de développement agricole et rural de la Corse (Odarc). «*Avec deux personnels mis à disposition par l'Odarc - un ingénieur et un doctorant qui a débuté sa thèse en novembre 2024 - nous avons monté une collection d'extraits dans laquelle nous disposons actuellement de plus de 300 échantillons, principalement d'huiles essentielles issues de plantes aromatiques corses, d'hydrolats et d'extraits de plantes qui ne sont pas forcément aromatiques ou médicinales. C'est dans cette extractothèque que nous allons puiser pour trouver des solutions insecticides contre la*

*de chimie des produits naturels de l'Université de Corse a entamé des recherches prometteuses afin de mettre au point d'un côté un insecticide naturel et de l'autre un produit qui pourrait perturber les mécanismes de communication de l'espèce.*

*Tapinoma Magnum, nous avons monté un protocole de tests insecticides et nous sommes en train de tester tous ces échantillons à la recherche de la perle rare.*» En somme, un produit qui serait actif contre la *Tapinoma* en particulier, mais qui dans le même temps ne gênerait pas les espèces végétales. «*Nous avons déjà développé quatre solutions avec des cinétiques d'action très importantes qui arrivent à décimer une population de 20 à 40 fourmis en 30 minutes*», indique Alain Muselli en confiant qu'une demande

d'invention a été déposée et que de premiers contacts avec des professionnels ont été noués. «*Notre objectif est de protéger ces résultats mais aussi, ensuite, d'aboutir rapidement à un produit qui est commercialisable*», glisse-t-il en avouant qu'il est toutefois difficile de dire d'ici combien de temps ce produit pourrait se retrouver sur le marché. «*Avec l'Odarc, nous cherchons vraiment à développer un produit pour les agriculteurs, donc qui va s'inscrire en tant que produit phytosanitaire. Or pour avoir un produit stable et obtenir les autorisations d'utilisation, cela prend beaucoup plus de temps que si l'on voulait faire un biocide utilisable par tout un chacun. Même si nous ne nous interdisons pas également de pouvoir mettre sur le marché un produit biocide utilisable par tout un chacun.*» Si ce projet d'insecticide est déjà bien avancé, le laboratoire de chimie des produits naturels de l'Université de Corse travaille en outre en parallèle sur une autre solution pour ralentir la progression *Tapinoma Magnum*. «*Les fourmis sont des insectes sociaux qui communiquent entre eux, notamment par des phéromones. Nous travaillons sur une autre approche plus délicate qui consiste à développer un mélange mimétique synthétique qui serait produit en laboratoire et qui pourrait brouiller cette communication chimique pour dérouter les fourmis. L'idée, c'est de les leurrer afin de les envoyer vers des appâts insecticides ou vers des espaces où elles seront moins gênantes*», révèle encore Alain Muselli. Reste à espérer qu'une de ces innovations puisse être rapidement mise sur le marché. ■ **Manon PERELLI**



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE  
SETTIMANALE CORSU

## CREATION SOCIETE

N° 01

### VAREON

Expert-Comptable à Ajaccio

### MOULIN

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social : Résidence Leina

Lieu-dit Giuncaggio - Route d'Alata

20090 Ajaccio

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 10/06/2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :  
**Forme sociale :** Société Civile Immobilière  
**Dénomination sociale :** MOULIN  
**Siège social :** Résidence Leina, Lieu-dit Giuncaggio, route d'Alata, 20090 Ajaccio  
**Objet social :** L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous autres immeubles dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

**Capital social :** 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire  
**Gérance :** Monsieur Alexis MOULIN demeurant Résidence Leina, Lieu-dit Giuncaggio, route d'Alata, 20090 Ajaccio.

**Clauses relatives aux cessions de parts :** Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant et agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 02

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 28/05/2025, il a été constitué une Société :

**Dénomination :** LA TERRE ROUGE  
**Siège social :** Suartello, 2, route de Mezzavia, 20090 Ajaccio

**Forme :** SAS à Associé Unique au capital de 200 euros

**Durée :** 99 ans.  
**Objet :** Toutes cultures de légumes, de melons, de racines et de tubercules, vente de fruits et légumes

**Président :** M NOUGAREDE Kélian, 3, rue Domitienne, 34920 Le Cres

**Admission aux assemblées :** Chaque actionnaire a le droit de participer aux assemblées. Il a autant de voix qu'il possède d'actions.

**Transmission :** Toute cession est soumise à l'agrément préalable des actionnaires. Elle est libre en cas d'associé unique.

Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 03

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 05 juin 2025, il a été constitué une SAS :

**Dénomination sociale :** NERI INVEST  
**Siège social :** Grosseto-Prugna [20166] Porticcio, 420, Boulevard Marie Jeanne Bozzi

**Capital :** 1.000 Euros

**Objet social :** La société a pour objet, en France et à l'étranger directement ou indirectement : L'acquisition l'administration la gestion par location ou autrement de tous logements ;

L'exploitation de tous logements sous forme hôtelière ou para hôtelière ;

L'achat en vue de la revente de tout bien immobilier, la rénovation de biens immobiliers, l'achat, la vente, l'échange de tous biens immobiliers libre ou occupés, ainsi que tous biens meubles représentant des actifs immobiliers ;

La réalisation d'opération de constructions de tout bien immobilier en vue de leur revente ; D'une manière générale toute transaction portant sur des valeurs mobilières ou des biens immobiliers ; L'acquisition de terrains, la construction et la vente des biens construits ; Accessoirement la location temporaire des biens immobiliers en attente et dans le but de leur vente ;

Plus généralement, toutes opérations de quelques natures qu'elles soient, juridiques, économique, et financières, civiles et commerciales se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets Identique ou connexes de nature à favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.

La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de société nouvelles, d'apport, commandites, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

**Président :** Monsieur NERI Guillaume demeurant : 1, chemin des Lavandes, Résidence du Golfe, 20166 Grosseto-Prugna élu pour une durée indéterminée.

**Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 04

## AVIS DE CONSTITUTION DE SCI

Suivant l'acte sous seing privé en date du 11/06/2025, il a été constitué une Société Civile Immobilière dont les caractéristiques sont les suivantes :  
**Dénomination sociale :** RR IMMO  
**Capital social :** 1000 €, divisé en 100 parts de numéraire libérées en totalité, d'une valeur nominale de 10 €.

**Siège social :** 26, rue Jean Jaurès - 20100 Sartène

**Objet :** La propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou tout autre forme d'un immeuble que la société se propose d'acquérir et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère purement civil et se rattachant à l'objet social.

**Durée :** 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

**Gérant :** Monsieur Olivier ROURE né le 05/12/1978 à Sartène, de nationalité française, divorcé, demeurant : 26, rue Jean Jaurès - 20100 Sartène.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour insertion,

N° 05

## SCI LOLA

## AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société représentant les caractéristiques suivantes :  
**FORME :** Société Civile Immobilière  
**DENOMINATION :** SCI LOLA

**SIEGE SOCIAL :** Porto-Vecchio 20137 - Rue Général de Boissoudy

**OBJET :** Acquisition, propriété, administration, gestion, exploitation par bail, vente exceptionnelle, location ou toute autre forme de tous biens et droits immobiliers. Et plus généralement, toutes opérations quelconques de caractère financier, mobilier ou immobilier pouvant se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou tous objets connexes, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

**DUREE :** 99 ans

**CAPITAL :** 1.000 €

**GERANCE :** Monsieur Fabrice MIGNON, demeurant Porto-Vecchio 20137 - Rue Général de Boissoudy

**AGREMENT DES CESSIONS :** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins deux tiers des parts sociales.

**IMMATRICULATION :** RCS d'Ajaccio.

Pour Avis,

N° 06

## AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 16/06/2025, il a été constitué une EURL dénommée :  
**MCR**

**Siège social :** Village - 20218 PIETRALBA  
**Capital :** 5000 € **Objet social :** Travaux de maçonnerie générale, aménagement extérieur, construction bois.  
**Gérance :** M Jean-Mathieu MARTELLI demeurant Village - 20218 PIETRALBA  
**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 07

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 22/05/2025, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** REFORMM STUDIO

**Objet social :** Création, exploitation et gestion d'une salle de Pilate, ainsi que la prestation de services de remise en formes incluant des cours collectifs et individuels de Pilate, la gestion d'un espace de boissons sans alcool.

**Siège social :** Lieu-Dit Baldanaccia, 20243 Prunelli-di-Fiumorbo.

**Capital :** 1500 €

**Durée :** 99 ans

**Président :** Mme CHIAPPE-MEONI MELISSA, demeurant Morta, 20243 Prunelli-di-Fiumorbo

Immatriculation au RCS de Bastia.

N° 08



## SCP MAMELLI Notaires

20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

etude.mamelli.20040@notaires.fr

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Sophie MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT-FLORENT, en date du 5 juin 2025, déposé au SPFE de BASTIA le 16 juin 2025, il a été constitué une Société Civile aux caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale :** SCI DES PORTES  
**Siège social :** BASTIA (20200), 2, rue de la Paroisse

**Durée :** 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia,  
**Objet social :** « L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question... ».

**Capital social :** 1.000,00 Euros

**Apports en numéraire**

**Gérant :** Monsieur Noël BRIGNOLE demeurant à BASTIA (20200), 2, rue de la Paroisse

Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit du ou des descendants d'eux.

Pour avis, Le Notaire.

N° 09

## CORIMANU

Société par Actions Simplifiées

Au capital de 2.000,00 euros

Chez BARBAGGIO Isabelle

Résidence AMURELLA

Bâtiment B - Appartement 38

20600 Bastia

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à du 01 Juin 2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiées

**Dénomination :** CORIMANU

**Nom commercial :** CORIMANU

**Siège :** Chez BARBAGGIO Isabelle - Résidence AMURELLA - Bâtiment B - 20600 Bastia

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

**Capital :** 2.000,00 euros

**Objet :** La création, la gestion et la promotion de cagnottes en ligne permettant aux particuliers de collecter des fonds pour divers projets personnels ou associatifs, avec un pourcentage des fonds collectés [5%] reversé à des associations caritatives, la société se rémunèrera par le biais de contributions volontaires sous forme de pourboires, laissés par les utilisateurs lors de leurs versements.

**Sous réserve des dispositions légales, chaque actionnaire dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.**

**Président :** Madame MARAZZI épouse BARBAGGIO Isabelle.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,  
Le Président.



**SAS Alain SPADONI & ASSOCIES,**  
Notaires à Ajaccio (Corse-du-Sud),  
CODE CRPCEN 20004,  
3, avenue Eugène Macchini  
Immeuble « Le Régent ».

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Charles SANTUCCI, Notaire associé de la SAS "Alain SPADONI & Associés, Notaires", le 05 juin 2025, enregistré au SPFE d'Ajaccio 11/06/2025 Référence 2025 N 00307, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

**Objet social :** L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle), la mise à disposition à titre gratuit au profit de l'un des associés, de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

**Dénomination sociale :** SAEL

**Siège social :** AJACCIO [20000], Résidence des Iles, Immeuble Le Chypre 1, Bâtiment B.

**Durée :** 99 années

**Capital social :** 1800 euros

**Gérant :** Monsieur Jacques ANDREANI, demeurant à AJACCIO [20000] Résidence des Iles, Immeuble Le Chypre 1, Bâtiment B.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Me Charles SANTUCCI, Le notaire.

N° 11



**SELARL MPDN AVOCAT**  
**Maître Marie-Paule**  
**DIONISI-NAUDIN**  
Avocat au Barreau d'Ajaccio  
Spécialiste en droit fiscal  
et droit douanier  
Lieu-dit Cantone  
Résidence U Sant'Antonu  
20137 Porto-Vecchio  
Tel : 04 95 24 51 36

Suivant acte SSP en date du 17/06/2025, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Dénomination :** CHETA

**Forme :** Société Civile Immobilière.

**Siège :** Hameau de Prionzu, 20244 San Lorenzo

**Capital :** 1000 € par apport en numéraire  
**Objet :** L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel. L'exploitation par bail ou autrement desdits locaux.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia. .../...

Co-Gérants : Madame Dominique, Angèle TOMASI et Monsieur Pierre-Henry, Jean-Marie BUGUET, demeurant ensemble Hameau de Prionzu, 20244 San Lorenzo.  
Mention sera faite au RCS de Bastia.

### MODIFICATION GERANT

N° 12



**SCP MAMELLI**  
Notaires

27, rue Principale  
20217 Saint-Florent  
Tel : 04.95.37.06.00

**Email :**

etude.mamelli.20040@notaires.fr

### SANTOSA

Société Civile Immobilière

Capital : 10.000 euros

Bastia [20200], 2, bis rue Capanelle  
RCS 754 024 578

### MODIFICATION GERANT

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Vannina MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT-FLORENT, en date du 06 mai 2025, enregistré le 05/06/2025 dossier 00010388 réf 2B04P31 2025 N 00337, il a été constaté la démission de Madame Audrey RAUGI de ses fonctions de Co-gérant à compter du 6 mai 2025. En conséquence, l'article 17 des statuts a été modifié.

Pour avis et mention,  
Le Notaire.

N° 13

### SCI RODON

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social :

Chez Monsieur MARCHINI Romain  
Araggio, 20137 Porto-Vecchio  
RCS : Ajaccio 494 853 732

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 mai 2025, le nom de Monsieur Romain MARCHINI, nouveau Gérant, demeurant à Araggio - 20137 Porto-Vecchio a été substitué dans les statuts à celui de Monsieur Don Jacques MARCHINI. L'article 20 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 14

### SARL GIUNCHELLA PAIN CHAUD

Au capital de 2000 €

Siège social : Mezzana Gare

20167 Sarrola-Carcopino  
RCS Ajaccio 821 256 856

L'assemblée générale du 23.05.2025 de la SARL GIUNCHELLA PAIN CHAUD a nommé Gérant pour une durée illimitée à effet du 23.05.2025 M. César Traroni demeurant à Mezzana Gare - 20167 Sarrola Carcopino, en remplacement de Mme Vannina BOUTTAUD démissionnaire.



04 95 32 89 92

N° 15

### SCI FIESTA MARINA

SCIV au capital de 1524.49 €

Siège social : Ld Mucchiata

20215 Venzolasca

RCS Bastia 351 884 572

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31/05/2025, il a été décidé de nommer M COPPOLA ROBERTO demeurant VIA PRIV DEL PARCO CASANA 42, 16035 RAPALLO Italie en qualité de Co-Gérant à compter du 31/05/2025. Modification au RCS de Bastia.

### MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 16

### SAS PRO PRIX & TERRE

SAS à Associé Unique

Au capital de 2.000 €

12, bis rue du Docteur Crestin

69007 Lyon

824 031 611 RCS Lyon

Aux termes d'un PV du 02/05/2025, l'associé unique a décidé, à compter de ce jour, de transférer le siège à Route du Port, Immeuble FUNTANA, RDC, [20137] PORTO-VECCHIO dans le ressort du tribunal de Commerce d'AJACCIO et de nommer en qualité de Présidente la SAS à associé unique U GRANITU, siège à Route du Port, immeuble FUNTANA, RDC, [20137] PORTO-VECCHIO, 822129342 RCS AJACCIO en remplacement de M. CHEVALIER Florent, président révoqué. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis,

N° 17

### AVIS

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 Décembre 2023, les associés de la SAS M BY BOVAY [Siren 948 595 392] dont le siège social est sis Place de l'Eglise - Lieu-dit Serdolaccio - 20287 MERIA ont décidé la modification suivante avec effet au 31 Décembre 2023 :

- **Transfert du siège social :** Les associés décident de transférer le siège social de Place de l'Eglise - Lieu-dit Serdolaccio à 20287 MERIA à Lieu-dit Cisterninu Sottanu à 20217 SAINT-FLORENT. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour Avis,

### POURSUITE ACTIVITE SOCIALE

N° 18

### EUREX FIFM BASTIA P.M CONSEILS

Société à Responsabilité

Limitée Unipersonnelle

Au capital de 1000 euros

Siège social :

42, Lotissement U Stagnu

20290 Borgo

853 119 907 RCS Bastia-20600

Aux termes d'une décision en date du 05/06/25, l'Associée Unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis,

### MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 19

### AVIS D'AUGMENTATION DU CAPITAL

Lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 2 Avril 2025, la collectivité des associés de la SCM «CABINET D'INFIRMIERS DU PÔLE DE PORTICCIO», dont le siège social est situé Pôle d'activité de Porticcio, n°14, Porticcio, 20166 GROSSETO-PRUGNA, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro SIREN 828 475 533, a décidé de procéder à l'augmentation du capital de la société d'un montant de 500€ par création de 500 parts sociales nouvelles suite à l'entrée d'un nouvel associé. Le capital passera ainsi de 8500€ à 9000€. En conséquence de cette décision, il est procédé à la modification suivante de l'article 7 des statuts :

« Article 7 - Capital social

Le capital social est fixé à NEUF MILLE EUROS (9000 euros). Il est divisé en 9000 parts de 1 euro chacune, lesquelles sont attribuées comme suit : à Madame Caroline, Daniele, Annie AN-DREUCCI-GOBILLOT, cinq cents parts sociales, ci 500 parts, à Madame DOUTRELUINGNE Angélique, Martine, Christine, cinq cents parts sociales, ci 500 parts, suite à la cession de parts effectuée par Mme POTET Sophie épouse ASSOUR en date du 22/07/2020.

à Madame Nathalie BELLANGER, cinq cents parts sociales, ci 500 parts, à Madame Candice CHARRIN, cinq cents parts sociales, ci 500 parts, à Madame Celine, Jacqueline CHEVALIER, cinq cents parts sociales, ci 500 parts, à Madame Isabelle, Monique DE MORO, cinq cents parts sociales, ci 500 parts, à Madame VEILLARD Carine épouse COUSIN, cinq cents parts sociales, ci 500 parts, suite à la cession de parts effectuées par Mme FLAMANT Mélodie en date du 15/11/2018.

à Madame CRISTOFARIDABBOUS Manon, cinq cents parts sociales, ci 500 parts, suite à la cession de parts effectuées par Mme GARCIA Karin le 1/03/2024. à Monsieur LE CHEVALIER Thibault, cinq cents parts sociales, ci 500 parts, suite à la cession de parts effectuées par Mr HUOT Sarah en date du 01/01/2024.

à Madame Nadine, Josette, Emilienne GERVAIS, cinq cents parts sociales, ci 500 parts, à Madame TOURTIN Patricia, cinq cents parts sociales, ci 500 parts suite à la cession de parts effectuées par Mme HODNIK Finka le 1/04/2025. à Madame Laurette MASSEI-LIMIDO, cinq cents parts sociales, ci 500 parts, à Madame LAURENZI Alexandra épouse GOMES RIBEIRO, cinq cents parts sociales, ci 500 parts, suite à la cession de parts effectuées par Mme BOURGEOIS Charlene en date du 28/10/2021.

à Madame JUST Stéphanie épouse MECENERO, cinq cents parts sociales, ci 500 parts, suite à la cession de parts effectuées par Mme MORIN Marie-Claude en date du 1/12/2019.

à Madame Elisa RODRIGUES de AMORIM, cinq cents parts sociales, ci 500 parts, à Monsieur Nicolas, Julien PERRIN, cinq cents parts sociales, ci 500 parts, suite à la cession de parts effectuées par Mme SOLIVERES Christel le 1/01/2023.

à Monsieur Benoit, Jean-Marie TANGUY, cinq cents parts sociales, ci 500 parts, à Mme GOUBERT Sandrine, cinq cents parts sociales, ci 500 parts.

**Total égal au nombre de parts composant le capital social : 9000 parts sociales.»**

Le reste de l'article est inchangé.

Pour avis, La Gérante.

## AVIS DE MARCHÉ

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

**MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 443.000 € HT**

CCIC/DC/2025.020



## Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

## Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

## Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités portuaires.

## Objet du marché :

Appel à candidature relatif à l'organisation d'un événement de deux journées d'activités d'excursions à bord d'un navire à quai dans les Ports de Commerce d'Ajaccio et de Bastia.

## Lieux d'exécution :

\* Port de Commerce d'Ajaccio et de Bastia.

Durée du marché : Deux journées.

## Nomenclature Européenne CPV :

79951000 / Services d'organisation de séminaires.

## Caractéristiques principales :

Dans le cadre de la croisière CSE ELUCEO du 03 au 06 novembre 2025, il s'agit d'une organisation de deux journées d'activités pour les responsables de CSE afin de valoriser l'attractivité du centre - ville d'Ajaccio et Bastia.

Le 04 novembre 2025 à Bastia et le 05 novembre à Ajaccio, des excursions seront proposées à 600 participants.

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

## Mode de dévolution du marché :

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement fixé par les dispositions de l'article L.2113-10 du Code de la commande publique car l'objet de l'accord-cadre ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

## Mode de passation du marché :

Le marché est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R.2113-2, R.2124-4, R.2161-21, R.2161-22, R.2161-23 du Code de la Commande Publique.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

## Modalités essentielles de financement et de paiement du marché :

Les articles R.2193-3 à R.2193-53 du Code de la Commande Publique,

Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement,

Crédits ouverts à la section : 221 et 120.

## Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

## Unité monétaire utilisée : L'euro

Le dossier de consultation (phase candidature) et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur la plateforme de Achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr>), dès la mise en ligne de la présente consultation.

Les candidats devront déposer leur dossier de candidature sur le site « Plateforme des achats de l'Etat ».

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat : outre DC 1 et DC 2 (à télécharger sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr>) ou équivalent :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires ou équivalentes sur les trois dernières années sur le territoire national et/ou Corse et relative à l'organisation d'événements pour 205 participants au minimum.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143-5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation de l'accord cadre.

## Date limite de remise des candidatures :

\* Le 27 juin 2025 à 10 heures

## Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

- \* Des garanties et de la capacité économique et financière ;
- \* Des capacités techniques et professionnelles du candidat :

.../...

\* De la liste des prestations similaires ou équivalentes effectués sur les trois dernières années sur le territoire national et/ou en corse et relative à l'organisation d'événements pour 205 participants au minimum.

## Critères de jugement des offres :

Les offres seront examinées selon les critères suivants :

\* Montant total de la prestation : 30 %

\* Les programmes d'excursions proposés à Bastia et Ajaccio appréciés à l'aune de : 20 %

- Nombre de guides proposés

- Nombre de lieux culturels proposés à la visite

- Nombre de dégustation proposées

\* La qualité et quantité de l'apéritif proposé appréciées à l'aune de : 25 %

- Quantité de bouchées par personne proposée

- Nombre de variété de produits locaux proposé

- Quantité de boissons soft par personne proposée

- Quantité de bouteilles de vin et spiritueux par personne proposée

- Nombre de personnels présents durant le service proposé

\* Les prestations musicales proposées appréciées à l'aune de : 10%

- L'effectif proposé

- Le matériel dédié à la prestation

\* La composition du staff logistique et la coordination de l'évènement appréciées à l'aune de : 15%

- Nombre d'encadrants proposés avec fonction de chacun

- Cohérence et homogénéité des propositions entre les sites de Bastia et Ajaccio

- Equipements et solutions de repli prévus en cas de mauvaises conditions météorologiques

Durée de validité des offres : 06 mois

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2025-020

Renseignements complémentaires d'ordre administratif et technique :

Les questions devront être posées sur le site « Plateforme des achats de l'Etat » :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Greffe du Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montépiano, F-20407 Bastia.

E-mail : [greffe.ta-bastia@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bastia@juradm.fr)

Tél. (+33) 495328866

Fax (+33) 495323855

Adresse internet : <http://bastia.tribunal-administratif.fr>

## ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

## Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) par :

\* Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

\* Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

\* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

\* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 11 juin 2025.

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 11 juin 2025.

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice

Avenue Paul Giacobbi

BP 618 - 20601 BASTIA

Tél : 04 95 30 95 30

SIRET 33035573600019

Référence acheteur : 005/FCS/2025

L'avis implique un marché public

Objet : Équipement d'une bergerie expérimentale en matériel de traite et d'alimentation

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui

Lot N° 01 - Fourniture et pose de tapis d'alimentation et de distributeurs mobiles de concentrés pour brebis Corses,

Lot N° 02 - Fourniture et pose d'abreuvoirs avec compteurs d'eau,

Lot N° 03 - Aménagement de la salle de traite.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

55% Valeur technique

10% Délai de livraison

35% Prix des prestations

Dépôt dématérialisé : Activé

Remise des offres : 02/07/25 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 15/06/2025

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>

**GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE BASTIA**  
B.P 345 - 20297 BASTIA Cedex

N° 22

N° PC : 2025RJ0129

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 10/06/2025 prononçant l'ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de la société TECHNIBOAT SAS, 5, zone artisanale de Folelli, Folelli, 20213 PENTA-DI-CASINCA. La construction de bateaux, de pièces et accessoires, l'entretien et réparation de bateaux et accessoires, la vente de bateaux et accessoires neufs et d'occasion, le gardiennage, la vente entretien et réparation de moteur, la déconstruction de bateaux, la relevage d'épaves, la réalisation d'expertises maritimes. 849 350 533 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 15/05/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 23

N° PC : 2024RJ0097

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 10/06/2025 prononçant conversion en liquidation judiciaire de la société LILANDRIA SAS, TINTORAJO, 20600 FURIANI. Restaurant [grande restauration], vente à emporter, traiteur. 853 801 736 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 26/12/2023. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 24

N° PC : 2025RJ0052

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 10/06/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de Monsieur AKODAD MARZOUK, 24, route de Poretta, 20290 LUCCIANA. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Non inscrit au RCS Bastia 799 532 148 RM 20. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, domiciliée 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 27/01/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 25

N° PC : 2025RJ0072

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 10/06/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de la société TP ELEC SARL, ALISTRO, 20230 CANALE-DI-VERDE. Tous travaux d'électricité générale, 913 804 373 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Mme Guillaume LARCENA, domiciliée 28, Bou-

levard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 19/02/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 26

N° PC : 2025RJ0075

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 10/06/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de la société Façade Corse Construction SAS, BÂTIMENT B, Campo Meta, 20600 FURIANI. Ravalement de façade et Gros oeuvre de BTP. 949 845 887 RCS Bastia 949 845 887 RM 20. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 12/02/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 27

N° PC : 2025RJ0085

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 10/06/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de Madame VANZELLA Marie-Ange Jacqueline Antoinette, IMMEUBLES LE CHAMBORD, Lupino, 20600 BASTIA. Débit de boisson 4ème catégorie, restauration rapide. 423 012 319 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 12/03/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 28

N° PC : 2025RJ0099

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 10/06/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de la société ECOLE DE PLONGEE INTERNATIONALE DE CALVI SARL, 20, LES PATIOS DE CAMPU LONGU, 20260 CALVI. Location de matériels de plongée et nautique, formation des moniteurs de plongée, formation et encadrement des plongeurs, vente de matériels de plongée et nautique, service après-vente des matériels de plongée et nautique, organisation de séjours plongée. 453 028 607 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 21/03/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 29

N° PC : 2025RJ0102

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 10/06/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de la société SAVANAH SARL, lotissement Paluro,

Route des Petrelles, 20620 BIGUGLIA. Commercialisation de produits d'équipement de la maison, du bien être de la personne, culture et loisirs. 895 350 817 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 26/03/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 30

N° PC : 2025RJ0130

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 10/06/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société ETS LUCIANI JL BOIS ET MATERIAUX SAS, RT 10, 20240 GHISONACCIA. 902 656 198 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 27/05/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 31

N° PC : 2025RJ0134

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 10/06/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société LODGE E MARE SAS, route de la Marana, Propriété Per Liberta, 20620 BIGUGLIA. 898 093 182 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 19/02/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 32

N° PC : 2025RJ0128

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 10/06/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de Monsieur FAURE Eric Serge, A Matunera, 2824, Avenue Sampiero Corso, 20600 FURIANI. 453 699 480 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 14/05/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 33

N° PC : 2024RJ0035

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 10/06/2025 arrêtant le plan de redressement de la société L'IMPACT BEFORE, SAS, Toga, Résidence Plein Ciel, Bât.A, 20200

VILLE-DI-PIETRABUGNO, pour une durée de dix ans.

Commissaire à l'exécution du plan : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA.

N° 34

N° PC : 2023RJ5611

JUGEMENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA EN DATE DU 10/06/2025 prononçant à l'encontre de Monsieur GIANNONE Dominique, Toussaint, Daniel. Né le 09/08/1986 à BASTIA. Gérant de la société de GIANNONE [SAS]. RCS 830 360 582 de Bastia, village Venzolasca, 20215 VENZOLASCA. Un jugement d'interdiction de gérer pour une durée de 5 ans.

N° 35

N° PC : 2024RJ0078

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 10/06/2025 prononçant l'arrêt du plan de redressement de la société LA BOUCHERIE DE SAINT-FLORENT, SARL, 20217 SAINT-FLORENT pour une durée de dix années. Commissaire à l'exécution du plan : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA.

**Grefte TC  
Salon-de-Provence**

N° 36

N° PC : 2025EX0003 [Grefte TC Salon-de-Provence]

Jugement du Tribunal de Commerce de Salon-de-Provence en date du 05/06/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la société MARYSE SARL, 4, quartier A Ribba, Poretto, Erbalunga, 20222 BRANDO. Aide pour la gestion et l'administration des entreprises, aide à domicile, routage. 500 335 419 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SAS LES MANDATAIRES prise en la personne de Maître DE CARRIERE Vincent, 305, boulevard Maréchal Foch, 13300 Salon-de-Provence.

N° 37

**Grefte TC Paris**

N° PC : 2025EX0005 [Grefte TC Paris]

Le Tribunal des Activités Économiques de Paris a prononcé en date du 10/06/2025 l'ouverture d'une procédure de sauvegarde accélérée au bénéfice de la SOCIETE FRANCAISE RADIOTELEPHONE - SFR, domiciliée 340, Rue des Platanes, 20290 BORGO, RCS PARIS 343 059 564, et a désigné juge commissaire : M. Pascal Gagna, administrateur : SCP D'ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES ABITBOL & ROUSSELET en la personne de Me Frédéric Abitbol, 38, avenue Hoche, 75008 Paris, SCP D'ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES ABITBOL & ROUSSELET en la personne de Me Joanna Rousselet, 38, avenue Hoche, 75008 Paris, SELARL 2M ET ASSOCIES en la personne de Me Carole Martinez, 22, rue de l'Arcade, 75008 Paris, SELARL 2M ET ASSOCIES en la personne de Me Marine Pace, 22, rue de l'Arcade, 75008 Paris, avec les pouvoirs : de surveiller, mandataire judiciaire : SELAFA MJA en la personne de Me Valérie Leloup-Thomas, 41, rue de l'Echiquier, 75010 Paris, SELARL ASTEREN en la personne de Me Julia Ruth, 55, rue de Lyon, 75012 Paris. 10/06/2025.

**GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE BASTIA**  
B.P 345 - 20297 BASTIA Cedex

N° 38

N° PC : 2025RJ0139

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 17/06/2025 prononçant la liquidation judiciaire simplifiée sur résolution de plan de M. RAGGI Richard, route de la Mer, 425, chemin Des Horizons Verts, 20240 GHISONACCIA. N°423 774 330 RM BASTIA. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 01/01/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 39

N° PC : 2025RJ0135

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 17/06/2025 prononçant l'ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de la société L'AIXTRA SARL, lieu-dit Stagnone, 20260 CALVI. Restauration traditionnelle, snack sur place ou à emporter, débit de boissons et spiritueux de IVème catégorie. 839 776 341 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 01/05/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 40

N° PC : 2025RJ0136

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 17/06/2025 prononçant l'ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de A.T.C.O. SARL, 5, Altu Di Furiani, 20600 FURIANI, BUREAU D'ETUDES. 411 543 507 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 30/04/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 41

N° PC : 2025RJ0137

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 17/06/2025 prononçant l'ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de la société TJ DISTRICA DISTRIBUZIONE SAS, Route de Lento, Village, 20252 CAMPITELLO. Centrale d'achat de produits alimentaires, d'alcool et de produits non alimentaires, vente en gros. 982 480 667 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 05/04/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail

électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 42

N° PC : 2025RJ0079

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 17/06/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de Monsieur TOLAINI Jean Luc, 3, rue Saint Erasme, 20200 BASTIA. Débit de boissons 4ème catégorie. 531 875 094 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL Etude Balincourt, représentée par Me Frédéric TORELLI, domicilié 15, Boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 05/02/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 43

N° PC : 2025RJ0092

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 17/06/2025 prononçant LA conversion en liquidation judiciaire simplifiée de la société LF construction SAS, résidence Saint Michel, Nord Appart 3, Casamozza, 20290 LUCCIANA. Tous travaux de maçonnerie générale, de gros œuvre de bâtiments. 985 031 897 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 12/03/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 44

N° PC : 2025RJ0096

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 17/06/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de Madame CAMPOS DA SILVA Elisabeth De Fatima, résidence Albitreccie, Commerces Chemin du Macchione, 20600 BASTIA. Restaurant (Gr), débit de boissons 4ème catégorie. 517 509 493 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 05/02/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 45

N° PC : 2025RJ0138

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 17/06/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de MONSIEUR OLIVIER LEONARDI [], RN 198, Lieu-dit Valicella, 20230 SANTA-LUCIA-DI-MORIANI. Non inscrit au RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 26/03/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail

électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 46

N° PC : 2025RJ0133

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 17/06/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société Mètre Carré Construction et Rénovation SAS [], résidence Isola Celeste, Boulevard Pasquini, 20220 L'ILE-ROUSSE. 918 331 844 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 16/05/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 47

N° PC : 2025RJ0132

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 17/06/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de Madame MEGIS Odile [], Studio Antonetti, Querciolo, 20213 SORBO-OCAGNANO. 497 868 281 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 15/05/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 48

N° PC : 2024RJ0081

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 17/06/2025 arrêtant le plan de sauvegarde de la société GLOBAL SPORT SAS, lotissement Numéro 5, Zac de Campo Vallone, 20620 BIGUGLIA, pour une durée de 10 ans. Commissaire à l'exécution du plan : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA.

N° 49

N° PC : 2022RJ5411

JUGEMENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA EN DATE DU 17/06/2025 prononçant à l'encontre de Monsieur DUBORGET Williams Pierre René, né le 08/11/1988 à BASTIA, gérant de la société SN MORIANI CONSTRUCTION (SARL). RCS 539 054 775 de Bastia, chemin de Poggiolo, chez Mr Duborget Nicolas, 20230 SAN-NICOLAIO. Un jugement d'interdiction de gérer pour une durée de 10 ans.

N° 50

N° PC : 2023RJ5577

JUGEMENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA EN DATE DU 17/06/2025 prononçant à l'encontre de Madame Stella VALESI, née le 31/03/1986 à BASTIA, gérante de la société I BISCOTTI DI GHISEPPU (SAS). RCS 840 119 929 de Bastia, Santa Maria Poggio, lieu-dit Dit Cavignoni, 20221 CERVIONE. Un jugement d'interdiction de gérer pour une durée de 5 ans.

N° 51

N° PC : 2023RJ5621

JUGEMENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA EN DATE DU 17/06/2025 prononçant à l'encontre de Monsieur TIBODO Eric Noël, né le 26/08/1975 à BASTIA, gérant de la société CARMINO (SAS). RCS 901 120 220 de Bastia, Le Reginella, avenue de la République, 20260 CALVI. Un jugement d'interdiction de gérer pour une durée de 10 ans.

**DISSOLUTION  
LIQUIDATION**

N° 52

**E PIANE**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 500 euros

Siège social : Letia Saint Roch

20160 Letia

890 684 376 RCS Ajaccio

**AVIS DE PUBLICITE LEGALE**

D'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 mai 2025, l'assemblée a :

- décidé la dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 31 mai 2025 suivi de sa mise en liquidation.
- désignée en qualité de liquidateur : Monsieur Jean-Marie ROSSI, demeurant Letia Saint Roch, 20160 Letia.
- conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.
- fixé le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés. Le siège de la liquidation est fixé au siège social à Letia Saint Roch, 20160 Letia.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, Monsieur Jean-Marie ROSSI,  
Le gérant.

N° 53

**AVIS**

Suite à l'AGE du 10 janvier 2025, les associés de la SCI CASA DI MAGHJU, SCI au capital de 100 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 888.837.531. dont le siège social est sis Résidence Casa Di Maghju - Route d'Ajaccio - 20260 CALVI ont décidé de la dissolution anticipée de la société et de sa liquidation amiable sous le régime conventionnel. Madame Julia ROBICHON, Co-gérante, a été nommée en qualité de liquidateur. Monsieur Christophe ANDREU-PELLEGRINI a également mis fin à ces fonctions de co-gérant. Le siège social de la liquidation est fixé au siège social de la société. Les actes seront déposés au tribunal de commerce de Bastia.

N° 54

**AVIS**

Suite à l'AGE du 10/01/2025 de la société SCI CASA DI MAGHJU, SCI en liquidation au capital de 100 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 888.837.531. dont le siège social est Résidence Casa Di Maghju - Route d'Ajaccio - 20260 CALVI, et après lecture du rapport du liquidateur, Madame Julia ROBICHON, les comptes de liquidation ont été approuvés et quitus a été donné au liquidateur qui a été déchargé de son mandat. La clôture des comptes de liquidation a été prononcée à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Bastia.

## AVIS D'ATTRIBUTION

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 443.000 € HT

CCIC/DC/2024.047



## NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tel : 04.95.54.44.44

## CORRESPONDANT :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tel : 04.95.54.44.44

## Principales(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités Portuaires.  
Objet du marché : Appel à candidature relatif à la maîtrise d'œuvre concernant la création d'un aménagement pour le débarquement des chaloupes sur le Port de Commerce de Bastia.

## Lieux de livraison :

\* Port de Commerce de Bastia

## Nomenclature Européenne CPV :

71222000-0 / Services d'architecte pour la conception d'ouvrages extérieurs.  
71335000-5 / Etudes techniques

## Caractéristiques principales :

Il s'agit d'une mission de maîtrise d'œuvre pour l'élaboration et la mise en œuvre pour la création d'un espace de débarquement permettant l'accueil simultané de deux chaloupes, en stricte conformité avec les réglementations en vigueur.

## Mode de dévolution du marché :

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement fixé par les dispositions de l'article L.2113-10 du Code de la Commande Publique car l'objet du marché ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

## Mode de passation du marché :

Ladite procédure fait suite à l'infructuosité de la précédente procédure référencée CCIC/DC/2024-029.

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement fixée par les dispositions de l'article L.2113-10 du Code de la Commande Publique car les dispositions propres aux opérations de construction neuve d'infrastructure définie à l'article R.2431-1 du Code de la Commande Publique ne permet pas l'allotissement.

## Critères de jugement des offres :

\* Montant de la rémunération : 40 %

\* Délai apprécié à l'aune de : 30 %

Diagnostic

Avant-Projet Sommaire [APS]

Avant-Projet Définitif [APD]

Etudes de projet [PRO]

Assistance pour la passation des contrats de travaux [ACT]

Elaboration du Dossier de Consultation des Entreprises [DCE]

\* Valeur technique appréciée à l'aune de : 30 %

Méthodologie

Organisation de l'équipe

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication simultanément au JOUE, BOAMP et au JAL L'Informateur Corse le 13 novembre 2024.

Nombre de candidature reçue : 07

Nombre d'offre reçue : 03

Nom et adresse de l'attributaire :

Le groupement d'entreprises Conjoint EURL ICTP/SELARL ATEL'ERACHITECTURE/SASU VIATEC

Date de notification du marché :

22 MAI 2025

Prix du marché :

Pour un montant total de 87.100 € HT.

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano - 20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Greffes du Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montépiano, F-20407 Bastia.

E-mail : greffe.ta-bastia@juradm.fr.

Tél. [+33] 495328866

Fax [+33] 495323855

Adresse internet : <http://bastia.tribunal-administratif.fr>

Modalités de consultation du marché :

L'entier dossier de marché est susceptible d'être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, au siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse (Hôtel Consulaire, Rue du nouveau port, 20200 Bastia / Tel : 04 95 54 44 44) - Direction juridique, rendez-vous préalablement pris à cet effet auprès de M. Agostini aux jours et heures habituels d'ouverture de l'établissement : 8H30-12h et 14h-18h.

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06 .../...

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal Administratif de Bastia qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) :

\* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité.

\* Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat [jurisprudence « Département du Tarn et Garonne » CE Ass 4 avril 2014-Req n°358994] ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont visibles.

Le recours est ouvert aux concurrents évincés ainsi qu'à tous tiers susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses. Ce recours doit être exercé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicités appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. Soit, dans le cas présent, dans les deux mois de la publication du présent avis.

Etant précisé que le contrat concerné est consultable suivant les modalités ci-après : Direction Juridique et Affaires Générales de la CCI de Corse aux heures d'ouverture de l'Etablissement.

La légalité du choix du cocontractant, de la délibération autorisant la conclusion du contrat et de la décision de le signer ne peuvent être contestées qu'à l'occasion du recours ainsi défini.

Date d'envoi au JOUE, le 11 JUIN 2025.

Date d'envoi du présent avis : le 11 JUIN 2024.



N° 56

## Office de l'Environnement de la Corse

14, avenue Jean Nicoli - 20250 Corte

## AVIS D'INFORMATION

L'Office de l'Environnement de la Corse porte à la connaissance des entrepreneurs, fournisseurs et prestataires de services qu'il publie sur son profil d'acheteur <https://oec.e-marchespublics.com> et via son site internet <https://www.oec.corsica/>, l'ensemble des avis d'appel public à la concurrence relatifs aux marchés publics de fournitures, de services et de travaux.

N° 57

## AVIS RECTIFICATIF



Identification de l'organisme qui passe le marché :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse

Rue Adolphe Landry - CS.10210 20293 Bastia Cedex

Tél : 04.95.51.55.55 [Ajaccio]

Adresse Internet : [www.cci.corsica](http://www.cci.corsica)

Objet de la Consultation : Marché n°2025-A00-019 : « Travaux d'entretien, et de réparation Génie Civil, Infra,VRD pour les Ports de Commerce de Corse du Sud et le Port de Plaisance Ajaccio Tino Rossi »

Procédure de passation : Appel d'offres Ouvert

Critères d'attribution :

1 - Prix des prestations : 60.0 %

2 - Valeur technique : 40.0 %

Date limite de réception des offres : Mardi 15 Juillet 2025 à 16 heures

Un avis de publicité complet est disponible sur le site du BOAMP à l'adresse :

<http://www.boamp.fr> - Annonce n°25-64724 du 12/06/2024.

Adresse internet à laquelle le dossier peut être consulté et téléchargé, les informations complémentaires peuvent être obtenues et les offres doivent être envoyées : <http://www.cci.corsica>

Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion : 12/06/2024.

## DERNIERES MINUTES

N° 58

## PACYLIO

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1500,00 €

Siège social : Immeuble San Pedru

20600 Bastia

788 911 998 RCS Bastia

## AVIS DE PUBLICITE LEGALE

- L'assemblée générale par une décision en date du 31 mai 2025, après avoir entendu le rapport de Monsieur LIONEL CUCCU, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.

- Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Bastia.

Pour avis,  
Le Liquidateur.

N° 59

## DNI

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

Au capital de 1 euros

Siège social :

6, Rue Jean-Jacques Rousseau

97320 Saint-Laurent-Du-Maroni

RCS Ajaccio 507 928 570

## AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes de l'AGE en date du 1 avril 2024, il a été décidé de transférer le siège social au Avenue du Lieutenant Aviateur PERRETTI, Quartier Castaldaccia, 20170 LEVIE à compter du 1 avril 2024. M. Didier NICOLAI-GUERIN demeurant 16, rue du Basalte, route de Didier, Desrochers, 97200 FDF. Durée de la Société : 99 ans. La Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS d'Ajaccio.

Didier NICOLAI-GUERIN,

**ARAPAWA**

Société par Actions Simplifiée  
En liquidation  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Résidence Mona Lisa  
Boulevard Benoit Danesi  
20200 Bastia  
**Siège de liquidation :**  
Résidence Mona Lisa  
Boulevard Benoit Danesi  
20200 Bastia  
952 904 977 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 31 aout 2024, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/08/2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Baptiste Vinciguerra, demeurant BASTIA 20200, Résidence Mona Lisa, Boulevard Benoit Danesi, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Résidence Mona Lisa, Boulevard Benoit Danesi, 20200 BASTIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

**PLUS RAPIDE**

PAIEMENT CARTE BANCAIRE  
ACCEPTÉ  
DANS NOS BUREAUX

PAR TELEPHONE 0495320440

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES  
PAIEMENT  
PAR CARTE BANCAIRE**



**SUR PLACE**

**OU PAR TELEPHONE**

N° 61

**CBCI**

Société à Responsabilité Limitée  
En liquidation  
Au capital de 1.000 euros  
Siège social : Lieu-dit Casteluccio  
20222 Brando-508204286 RCS Bastia

**AVIS DE PUBLICITE**

Suivant décision collective des associés en date du 31 décembre 2024, il résulte que :

Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur, Monsieur DELLA MAGGIORA Ludovic, demeurant Lieu-dit Casteluccio, 20222 Brando, et déchargé ce dernier de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

**GIOIA HOST**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1000 Euros  
Siège social : Casa Arutoli - Bât. E  
20137 Porto-Vecchio  
RCS Ajaccio 894 250 372

**AVIS DE PUBLICITE  
DU PROCES-VERBAL  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
EXTRAORDINAIRE  
DU 11 Juin 2025**

**CHANGEMENT  
DE DÉNOMINATION SOCIALE**

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 11 Juin 2025, il a été décidé de modifier la dénomination sociale à compter du 11 Juin 2025.

\* Dénomination sociale :

Ancienne dénomination :  
MS CLEANING SERVICES  
Nouvelle dénomination :  
GIOIA HOST

En conséquence, l'article 3 des statuts est modifié.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,  
La Gérance.

**WALLVISION**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Résidence Solemare  
Lieu-dit Valle d'Olmo  
20166 Pietrosella  
985 351 253 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 21 mai 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée WALLVISION a décidé de transférer le siège social de Résidence Solemare, lieu-dit Valle d'Olmo à la Cité Grossetti - Place Miot - Boulevard Albert 1er, 20000 AJACCIO et ce à compter du 1er juillet 2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

**INSERTION  
AVIS DE SAISINE  
DE LEGATAIRE UNIVERSEL  
DE LAI D'OPPOSITION**

Suivant acte reçu par l'Office Notarial «SAS DIUS FIDIUS» Notaires associés à NICE, 105, Quai des Etats-Unis, le 16 juin 2025, a été reçu le procès-verbal d'ouverture et de description du testament olographe de : Madame Angélique VALLECALLE, en son vivant retraitée, demeurant à CORTE (20250), villa Moraga RN 20. Née à CAYENNE (97300) le 10 Janvier 1937, veuve de Monsieur Joseph MATTEI et décédée à CORTE (20250) le 16 mai 2025. A consenti un legs universel. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans le mois de la présente insertion, en l'étude DIUS FIDIUS, Notaires à NICE 06300, 105, Quai des Etats-Unis où domicile a été élu à cet effet.

N° 65

**DA SILVA FARIA  
CONSTRUCTIONS**

SARL au capital de 2.000 €  
Siège : Rue Elie Exiga, 20090 Ajaccio  
509 000 097 RCS d'Ajaccio

Par décision de l'AGE du 10/06/2025, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. DA SILVA SOARES José Anibal Rue E. EXIGA, Résidence Alzo di Leva, Bât B2, 20090 Ajaccio, et fixé le siège de liquidation à l'adresse du liquidateur où seront également notifiés actes et documents. Mention au RCS d'Ajaccio.

**ANNONCES LÉGALES**

Nous traitons les annonces jusqu'au mardi 16 heures pour une parution le samedi en kiosque.

Par E-mail :

al-informateurcorse@orange.fr

Par téléphone :

04 95 32 89 92 / 04 95 32 04 40

Par courrier ou dans nos locaux :

114, Rue Claude Papi

Imm. Agostini - Z.I Erbajolo

BASTIA 20600

**INSERTION-AMÉNAGEMENT  
DE REGIME MATRIMONIAL**

Suivant acte reçu par Maître Romain MARTINAGGI, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée «L'Office du Cours», titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO, 7 cours Napoléon, CRPCEN 20003, le 26 mai 2025, Madame Jeannine MINICONI a effectué un apport à communauté aménageant le régime matrimonial entre : M. Paul TORRE, né à AJACCIO (20000), le 11 avril 1940, retraité, et Madame Jeannine MINICONI, née à AJACCIO (20000), le 16 avril 1941, Retraitée, demeurant ensemble à MEZ-ZAVIA (20167), chemin du Docteur MINICONI. Mariés à la mairie de AJACCIO (20000) le 12 juin 1965 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

N° 67

**LUCINVEST**

Société Civile  
Au capital de 682.000,00 Euros  
Siège social : Lot Michel-Ange  
Zl de Baleone - 20167 Afa  
R.C.S. 850 959 669 d'Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 15 avril 2025, la collectivité des associés a décidé la transformation du statut juridique de la société de Société Civile en Société par Actions Simplifiées [SAS]. Pour ce faire, la collectivité des associés a décidé la nomination de Monsieur Jean-Michel MINICONI, Expert-comptable associé, Commissaire aux comptes associé, Imm Ivoire - Route de Mezzavia 20090 AJACCIO, en qualité de commissaire à la transformation. La collectivité des associés a adopté la modification des statuts afin de les rendre conformes au fonctionnement d'une société par action simplifiée ; statuts qui nomment Monsieur Jean-Louis LUCIANI, demeurant Hameau de Pietrosella 20167 ALATA, Président.

La Gérance.

Rejoignez-nous sur **facebook**

Déposez vos annonces par mail : **al-informateurcorse@orange.fr**

Recevez votre attestation de parution en quelques minutes ! 04 95 32 89 92

**ICN Informateur Corse Nouvelle**  
14 K J'aime - 14 K followers

<https://www.facebook.com/ICN.Informateur.Corse.Nouvelle>

Gérer Modifier Ajouter à la story

N° 68

**EUREX FIFM BASTIA  
SCI TONNADI**

Société Civile Immobilière  
Au capital de 1524,49 euros  
Siège social :  
Zone Industrielle de Bastia Sud  
20200 Bastia  
394 072 938 RCS Bastia-20600

**AVIS DE MODIFICATIONS  
DIVERSES**

Aux termes d'un PV d'AGE en date du 10 juin 2025, la collectivité des associés a décidé de :

- Nommer Madame Margot PALMIERI épouse SAGEOT, demeurant Résidence ISOLELLA, BAT B, 20620 BIGUGLIA, née à BASTIA le 1er octobre 1993, en qualité de Gérant pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Antoine PALMIERI.

- Changer la dénomination sociale de la société qui est désormais « QUATRE FEUILLES » au lieu de « SCI TONNADI »

- Modifier les articles 14, 16,17 et 20.

Le reste sans changement.

Modification sera faite au greffe du commerce de BASTIA-20600.

Pour avis, La Gérance.

N° 69

**OUVERTURE  
D'UN ETABLISSEMENT  
SECONDAIRE**

Monsieur Maurizio BRUNO, dont le siège social est situé Sablière de Balagne, Idt Carchello, Route de l'aéroport, 20214 CALENZANA, immatriculé au RCS de BASTIA sous le numéro 349 335 919. Il a été procédé à l'ouverture d'un établissement secondaire à compter du 01/05/2025, situé à l'adresse suivante : Port de Sant Ambroggio, 20260 LUMIO. L'activité exercée dans ce nouvel établissement est la suivante :  
Vente de bijoux.

Pour avis,

N° 70

**CESSION DE FONDS  
DE COMMERCE**

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Pierre-Alexis LEPLAT, notaire à MEYZIEU (69330) en date du 2 mai 2025, enregistré à la recette des impôts de LYON le 27 mai 2025, dossier 2025 00025760 référence 6904P61 2025 N 02727 : Madame Virginie RONCAGLIA PORET demeurant à BASTIA (20200), boulevard Benoit Danesi, Résidence d'Artois, Bâtiment A. A cédé à : Monsieur David RAKEDJAN, demeurant à L'ILE-ROUSSE (20220), 5, rue d'Agilla.

Un fonds de commerce de lavage automatique, nettoyage de tapis et canapés, situé Parking du Super U, route d'Ortale, 20620 BIGUGLIA, pour lequel le vendeur est immatriculé au RCS de BASTIA sous le numéro 892 444 993, moyennant le prix de 20000 €.

L'entrée en jouissance est fixée au 2 mai 2025. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière date des publications légales SAS JURIS NOTAIRES CONSULTING, Office notarial BORGIO, Maître Pierre-Jean COMITI, notaire à BORGIO (20290) Résidence Dommaine du Levant III, Bâtiment C.

N° 71

**AVIS**

Par AGE du 31/05/2025, il a été décidé par l'assemblée la dissolution anticipée de :

Dénomination sociale : GJ

Forme sociale : SARL

Capital social : 1000 €

Siège Social : Centre commerciale des Salines - 20090 Ajaccio

N° Identification : 499 490 266

Cause : Liquidation amiable

Liquidateur : Monsieur Frédéric MAULINI - Avenue du mont THABOR - AMAZONI Bât A - 20090 Ajaccio.

Lieu correspondance et de communication des actes : Avenue du Mont THABOR - AMAZONI Bât A - 20090 Ajaccio.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 72

**CBCI**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1.000 euros  
Siège social : Lieu-dit Casteluccio  
20222 Brando  
508 204 286 RCS Bastia

**AVIS DE PUBLICITE**

Suivant décision collective des associés en date du 31 décembre 2024 :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2024 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur, Monsieur DELLA MAGGIORA Ludovic, demeurant Lieu-dit Casteluccio, 20222 Brando, Gérant de la Société, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Lieu-dit Casteluccio, 20222 Brando, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 73

**CORSE PROPRETE**

SASU au capital de 1000,00 €  
Siège social : Chemin Di I Mori  
20250 Corte  
Modification au RCS de Bastia  
979 346 137

Par décision de l'associé unique du 20/05/2025, il a été décidé à compter du 20/05/2025, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société malgré les pertes constatées, en application de l'art. L.225-248 du Code de commerce.

N° 74

**BN**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Rte du Figuier  
20115 Piana  
949 743 835 RCS Ajaccio

**AVIS DE PUBLICITE LEGALE**

D'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 2024, l'assemblée a :

- décidé la dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 31 décembre 2024 suivi de sa mise en liquidation.

- désignée en qualité de liquidateur : Monsieur Baptiste NESAS, 55, lotissement Bonnet Ivandry, 101, Antananarivo [MADAGASCAR].

- conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- fixé le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social à la Route du Figuier, 20115 Piana.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,  
Monsieur Nesa BAPTISTE,  
Le président.

N° 75

**AVIS**

Aux termes du PV des décisions en date du 23/10/2023, l'associé unique de la SAS " FRESNEL", au capital de 130 500 €, Résidence les Vallons de Macchione, Bâtiment 9, 20600 BASTIA, ont décidé de poursuivre l'activité sociale malgré des capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social, conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de Commerce.



# Funtana Corsa

source de fraîcheur

**www.zilia5g.corsica 04 95 30 94 39**

# PASSEZ VOS ANNONCES LÉGALES EN LIGNE

## 24H SUR 24, 365 JOURS PAR AN

## RENDEZ-VOUS SUR

# ICN. CORSICA/ANNONCES-LÉGALES

Pour information: le tarif d'insertion est fixé par les textes règlementaires en vigueur et n'est pas négociable

## BULLETIN D'ABONNEMENT

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à  
ICN CorsicaPress Editions - Immeuble Agostini - 114. Rue Claude-Papi - 20600 BASTIA

### OUI, JE M'ABONNE

- Pour un an à la version papier pour **65€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- Pour un an à la version par voie électronique pour **35€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- Pour un an à la version papier plus version par voie électronique pour **70€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.

NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal     Ville \_\_\_\_\_

Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client, j'indique mon adresse e-mail (en majuscules):

Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN  
J'accepte de recevoir les informations d'ICN  Oui  Non  
et de ses partenaires  Oui  Non

Ci-joint mon règlement par

CHÈQUE À L'ORDRE D'ICN  CARTE BANCAIRE  
N°

Expire fin Clé

les 3 derniers chiffres au dos  
de votre carte bancaire

Date et signature obligatoires



# La Cab dresse le bilan de la mandature depuis 2020



Photo Christophe Giudicelli

À quelques mois  
des prochaines municipales,

**Qu'est-ce qui a changé dans le fonctionnement de la Cab, depuis 2020?**

La Cab avait toujours été au service de la commune centre. J'ai envie de dire qu'il n'y a plus de super-maire à la Cab. Aujourd'hui, il y a un président qui incarne l'émergence des cinq communes, qui est là pour servir les intérêts des territoires et de la population. Et là-dessus, nous avons mis un effet cliquet, qui fait qu'on ne pourra plus revenir en arrière. Nous travaillons ensemble, en bureau, dans une logique de collégialité. La Cab n'est plus un outil politique, mais un outil de développement qui remplit son rôle. Notre compétence, c'est l'aménagement du territoire et le développement économique. La Cab est positionnée comme un acteur majeur, reconnu par ses pairs, et ça, c'est notre plus belle victoire.

**Les municipales approchent, n'y a-t-il pas une ambition de devenir maire de Bastia?**

Aujourd'hui, nous sommes à l'heure du bilan, et celui-ci ne peut en rien servir de marchepied pour autre chose. C'est un bilan du « nous », pas du « je ». L'heure n'est pas à la concurrence, ni au positionnement. Nous avons démontré que, malgré ce qui peut se dire, nous sommes une équipe soudée.

**Il y a cela dit la question du nouveau port de Bastia qui n'est pas réglée...**

Il faut décorréliser le port de la Carbonite de la campagne municipale. Je suis favorable à une nouvelle infrastructure portuaire. Pour autant, cela ne peut pas être décidé par un seul homme. Il y a des études, des besoins et l'évolution du transport maritime à prendre en compte. Si le port ne se fait pas, ce n'est pas très grave: il y aura une rénovation et une mise aux normes de la plateforme actuelle. Mais pour que Bastia et l'intercommunalité puissent se développer, il faut de la lisibilité sur le sujet, pour adapter notre politique publique et nos futurs investissements.

**Quels sont les prochains enjeux de la Cab?**

Continuer d'avoir un territoire très solidaire, mais aussi beaucoup d'inventivité, car les fonds publics fondent comme neige au soleil. Il faut savoir se réinventer, former les jeunes, monter en compétences. Détourner la jeunesse

les maires des cinq communes de la Communauté d'agglomération de Bastia (Cab) ont présenté, le 16 juin, le bilan de la mandature. L'occasion de mettre en avant un bilan qui est avant tout collectif. Un point sur lequel a insisté le président, Louis Pozzo di Borgo.

de la tentation de l'argent facile et proposer des métiers qualifiants.

**La mandature a été marquée par la baisse des dotations, mais aussi par le coût de la gestion des déchets.**

Nous allons nous adapter. Un battement d'aile à Paris crée une véritable tempête ici. Les mois et les années à venir vont être compliqués. Néanmoins, nous avons des marges de manœuvre pour résister aux tempêtes. S'il faut baisser la voile, nous la baisserons; s'il faut aller plus loin, nous irons plus loin.

**Quelle est votre recette?**

**Stabilisation économique, politique?**

Rester très humble, à l'écoute de tout le monde et ne pas avancer sur le seul principe de l'ambition. Je suis venu pour travailler. Je suis un homme de dossiers. Et avec les maires de l'agglomération, nous avons décidé de travailler ensemble sur des projets concrets, qui prennent en compte le quotidien de nos habitants. C'est le cœur de la politique. Qu'est-ce que vous n'avez pas pu faire?

J'aurais aimé avoir plus de marge de manœuvre pour être plus actif sur le terrain, en termes de dispositifs d'aide aux entreprises et sur le plan social mais ce seront les enjeux de la future mandature. ■

**Propos recueillis par Christophe GIUDICELLI**

**90 M€ ont été investis** sur la période, avec un choix politique fort: celui d'utiliser la compétence « sport » de l'institution pour rénover, pour près de 13 M€, sept infrastructures sportives, et engager 18,50 M€ pour la couverture du stade de Furiani. Plus de 2 M€ ont été mobilisés pour soutenir les associations sportives (10 000 licenciés). Côté transport, on met en avant le nouveau réseau de bus, ses 12 000 abonnés, sa gratuité ou ses tarifs réduits pour près de 80 % d'entre eux. La Cab, c'est aussi la question de la collecte des déchets avec la mise en place d'une redevance spéciale pour les commerçants qui rapporte 1 M€ par an, a précisé Jean-Charles Leonardi, vice-président en charge de la compétence, en indiquant également qu'un budget annexe a été créé « pour suivre les recommandations de la Chambre régionale des comptes ». Actions moins visibles pour les contribuables, le soutien aux entreprises, aux bailleurs sociaux ou encore la lutte contre la délinquance, ont aussi été mises en avant. ■

**Repères**

## Société

# À Bastia, première naissance grâce au centre de fertilité de Corse

Photo Centre Fertilité de la Corse

**Un premier bébé est né**, des grossesses sont en cours. Neuf mois après son ouverture, le Centre de fertilité de Corse, installé au sein de l'hôpital de Bastia, affiche de premiers résultats encourageants. «*Nous sommes très contents de cette nouvelle, qui est le fruit d'un travail sérieux réalisé par une très bonne équipe*», souligne le Dr Laurent Charpenel, biologiste médical et responsable de cette structure créée grâce à un partenariat public-privé entre le centre hospitalier et le laboratoire Vialle. Depuis septembre, 109 couples ont déjà été pris en charge au centre avec «*des grossesses dès le démarrage, se réjouit le Dr Charpenel. 144 ponctions ont été réalisées et un peu plus de 1200 ovocytes ponctionnés. Nous avons un taux de grossesse qui tourne autour de 33 % par ponction, contre 22 % en moyenne nationale. Ce sont de bons résultats, mais il faut rester humbles avec ces résultats d'aide médicale à la procréation (AMP), puisque nous n'avons qu'une cohorte de 1200 ovules, alors que les statistiques nationales concernent plusieurs centaines de milliers d'ovules*». Ces chiffres pourront toutefois inciter les couples insulaires encore suivis sur le continent à demander le transfert de leurs dossiers. «*C'est rassurant parce que dans la prise en charge en AMP, on est prévenu en moyenne 36 heures avant de subir une ponction ovocytaire, ce qui signifie donc devoir prendre un billet d'avion ou de bateau et poser des congés précipitamment. Cela ajoute donc du stress supplémentaire aux couples et engendre un coût, car si la Sécurité sociale prend en charge le prix du transport, elle ne rembourse pas l'hébergement sur le continent où on doit rester quatre à cinq jours dans le cadre d'une fécondation in vitro, par exemple.*» L'équipe du centre régional accompagne aussi des démarches de préservation de la fertilité. «*Une vingtaine de femmes ont déjà congelé leurs ovocytes pour des raisons non médicales. Ce sont des femmes jeunes qui veulent garder la main sur leur projet d'enfant*», indique le responsable en rappelant que la loi Bioéthique de 2021 était venue ouvrir cette possibilité. En outre, le centre reçoit les patients atteints de maladies telles que l'endométriose ou de cancers pour la conservation de leurs ovocytes ou de leur sperme avant une opération ou un traitement. Prochaine étape d'ici début 2026, l'ouverture de l'AMP aux femmes seules et aux couples de femmes, grâce au rapatriement de paillettes de sperme en Corse. ■ **MP**

## Conjoncture

### Un mois de mai pas spécialement joli

**Selon les chefs d'entreprise** qui participent à l'enquête de la Banque de France, l'activité a significativement reculé en mai, principalement du fait des congés et fermetures liés aux jours fériés, dans l'industrie comme, dans une moindre mesure, les services marchands et le bâtiment. En juin, d'après les anticipations des entreprises, l'activité repartirait à la hausse dans ces trois secteurs et de manière plus nette dans l'industrie où toutefois les carnets de commandes restent jugés bas, exception faite de l'aéronautique. En ce qui concerne la Corse, son activité industrielle progresse mais de manière assez disparate selon les secteurs. Le secteur de l'agro-alimentaire bénéficie d'une évolution plus favorable de ses commandes, mais dans son ensemble, l'industrie reste sur un niveau d'activité inférieur à celui de 2024 et les carnets de commandes demeurent en deçà de ce qui peut être attendu à cette saison. Les services marchands ont enregistré un mois de mai en demi teinte malgré une progression de l'activité portée par l'avancée de la saison touristique et le volume d'affaires est toujours légèrement inférieur à celui de 2024. La progression des chiffres d'affaires, quand elle est observée, est souvent uniquement liée à la hausse des prix. Quant à l'activité du bâtiment, même si elle a progressé légèrement en mai, elle reste jugée globalement insuffisante et ne montre pas de signe marqué de reprise. ■ **AN**

## Les chiffres de la semaine

# 6 034

greffes d'organes ont été effectuées en France en 2024 (+7,1% par rapport à 2023) soit 17 par jour en moyenne. L'activité de greffe a augmenté plus vite (+7,1%) que le nombre d'inscrits actifs sur la liste nationale d'attente (+5,5%) et le décès de personnes en liste d'attente a baissé de 9,8% mais 852 malades sont décédés faute d'accès à la greffe. Selon l'enquête baromètre conduite par l'Agence de la biomédecine début 2025, 79% des Français sont favorables au don de leurs propres organes après leur mort et 91% pensent qu'il est important que leurs proches connaissent leur position sur le don d'organes et de tissus mais seulement 53% leur en ont fait part. Bonifacio, qui a adhéré en avril 2025 à la charte «*Ville ambassadrice du don d'organes*» et rejoint un réseau de plus de 700 communes françaises, dont trois en Corse, prend part à la Journée nationale de réflexion sur le don d'organes et de reconnaissance aux donneurs le 22 juin: un stand d'information sera installé sur le quai d'honneur à partir de 10h.

# 376 454

passagers ont transité par les ports de Corse en mai 2025, contre 417201 en mai 2024, soit une baisse de 9,77%. En cumul, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, 928247 passagers ont été comptabilisés contre 932105 pour la période de début janvier à fin mai 2024, soit une baisse de 0,41%.



# La chronique de **Jean Chiorboli**

[linguacorsica@gmail.com]

## Vocabulaire corse, le problème de l'accent tonique

Le français n'a pas de problème  
pour accentuer les mots.

La caractéristique essentielle  
du français c'est que dans cette  
langue, l'accent tonique  
tombe invariablement sur  
la dernière syllabe du mot.

En corse au contraire la place de  
l'accent tonique est variable.

Càrbini (proparoxyton), commune de  
Corse du Sud.

### FLUCTUATIONS

Quant au lexique savant (scientifique  
et technique) la principale difficul-  
té consiste à déterminer la place de  
l'accent tonique. Dans la pratique  
du corse écrit les fluctuations sont  
courantes. D'ordinaire les diction-  
naires corses s'alignent sur l'italien  
même quand ce dernier s'éloigne de

**D**ans certains mots, la voyelle  
tonique est signalée par un ac-  
cent graphique, ce qui permet  
de savoir quelle syllabe doit  
être prononcée de manière plus éner-  
gique *campà* «vivre», *campa* «il vit». Malheureusement dans beaucoup  
d'autres cas le mot ne porte aucun ac-  
cent, ce qui est une difficulté majeure  
pour les francophones qui accentuent  
systématiquement la dernière syllabe:  
c'est à cela d'abord que les Corses re-  
connaissent l'accent dit «pointu», *pinzutu*. Comme en ita-  
lien ou en espagnol, la place de l'accent tonique en corse  
permet de distinguer certains mots: *calamità* «calami-  
té»; *calamita* «aimant». La chanson corse traditionnelle  
*Cun voi o madamicella* rend hommage à une splendide  
jeune fille à la beauté «magnétique»: *Dund'è vo passate  
voi / ci nasce la calamita* [«partout où vous passez, / comme  
un AIMANT vous attirez...»]. Si on accentue la dernière syl-  
labe, l'aimant se transforme en calamité, et l'hommage  
risque de produire un effet... calamiteux! Par bonheur les  
mots les plus fréquents portent un accent tonique sur  
l'avant-dernière syllabe: *campana* «cloche»; *campanile*  
«clocher». La catégorie la plus problématique est repré-  
sentée par les mots accentués sur la troisième syllabe en  
partant de la fin (antépénultième): aucun signe ne per-  
met de savoir quelle est la syllabe tonique: *cantanu* «ils  
chantent». Si dans la plupart des cas, l'accent à l'écrit per-  
met de signaler la syllabe tonique, la prononciation ne peut  
pas toujours être déduite de l'orthographe. C'est une diffi-  
culté héritée du modèle italien, que ne connaît pas le sys-  
tème espagnol où les mots «proparoxytons» sont signa-  
lés par l'accent. Comparons des mots apparentés (même  
origine latine): espagnol *pájaro* «oiseau», italien *passero*  
«moineau». En corse on a pour «moineau» *passara*.  
Les trois mots sont accentués sur l'avant dernière syllabe,  
mais seul l'espagnol la signale par un accent. Une solution  
analogue est parfois employée en italien, pour distinguer  
par exemple *príncipi* [«princes»] et *pricipi* [«principes»].  
En corse l'accent est parfois utilisé dans les toponymes:

l'étymologie, et les hypercorrections, ici aussi, sont nom-  
breuses. La tendance à introduire dans l'orthographe  
corse un accent graphique sur les proparoxytons ne sim-  
plifierait pas forcément les choses, même si on recourt aux  
dictionnaires. Faudrait-il écrire *diòcesi* comme U Muntese  
ou *diocèsi* comme Ceccaldi: les deux indiquent que le mot  
est féminin [comme en italien!]? Pas de problème [a priori]  
quand latin, grec et italien concordent. Mais que fait-on  
quand ils divergent? Faudra-t-il avoir en permanence plu-  
sieurs dictionnaires sous la main? Prenons «antiphrase»  
et «antithèse». Le dictionnaire italien donne *antifrasì*,  
*antitesi*. Le dictionnaire corse du Muntese donne *antifràsa*  
et *antitèsa*. Et 9 Corses sur 10 donneraient spontanément  
la même réponse. Ces formes correspondent à la fois au  
modèle français, et en même temps à la tendance popu-  
laire: voyelle finale – a puisqu'il s'agit d'un féminin, accent  
tonique sur la deuxième partie d'un mot composé [idem  
en corse ou en italien] ou quand le mot est perçu comme  
composé [*suciale/antisuciale*; *tèsa/antitèsa*]. L'accentua-  
tion sur la première partie [«préfixoïde»] n'est pas «na-  
turelle» et les hésitations sont nombreuses, parfois dans  
le même ouvrage ou chez le même auteur. Le Muntese  
donne *catàlugu* pour «catalogue», mais à «*martirologe*»  
indique comme variante *catalògu* [di i martiri]. De même  
pour les mots composés avec un «suffixoïde» [-graphie],  
l'accent est «baladeur». Pour le français «paragraphe»  
on a plusieurs types: 1) *paràgrafu* accentué sur l'antépé-  
nultième [P. Marchetti, Muntese: mais dans le Lexique  
français corse du Muntese on a curieusement le type *les-*



\* C'est un aimant à calamités

## « En linguistique c'est l'usage qui dicte la norme, et non l'inverse »

*sicogràfu*); 2) *paragraffu* où l'accent n'est pas marqué mais où la double consonne dans l'avant-dernière syllabe implique que celle-ci accentuée [seuls quelques toponymes non-latins dérogent à cette règle prosodique]; cf. aussi *futograffu* [S. Medori, P. Ottavi, S. Casta; 3) *paragrafu* sans indication d'accent: M. Ceccaldi, P. Ottavi, [qui écrit aussi *paragraffu*]; G. Fusina]. Quant à la proposition [et la pratique de quelques auteurs qui semble gagner du terrain], de marquer un accent graphique en corse, elle peut se révéler délicate à mettre en œuvre. Elle ne poserait aucun problème pour les mots traditionnels dont l'accentuation est bien connue [mais alors le «bénéfice» serait limité]. En revanche, si on estime que le corse doit servir non seulement à réciter l'*Urticellu de Ziu Santu*, mais à traduire en corse la littérature classique et l'*Odyssée*, à dire la civilisation moderne, scientifique et technique, à lister en corse le nom des éléments chimiques... alors la tâche est plus ardue. Comme les dictionnaires existants [ceux qui indiquent la place de l'accent tonique] ne sont pas toujours fiables; la pratique du corse écrit dans la vie de tous les jours ne s'en trouverait certes pas simplifiée. Avant de modifier les habitudes, il convient de réfléchir aux conséquences, pour éviter certaines innovations discutables qui risquent d'introduire la confusion [comme cela a été trop souvent le cas: nous y reviendrons].

### COMME LA PLUME AU VENT

Même une langue de culture ancienne et admirable comme l'italien a renoncé à imposer des règles rigides en matière d'accentuation des mots d'origine grecque. Déjà au XVII<sup>e</sup> siècle un dictionnaire prosodique de mots latins observait: «*Graeca per Ausoniae fines sine lege vagantur*». Comprenez: «*en Italie chacun accentue les mots grecs comme bon lui semble*». Et certains mots changent d'accent selon les auteurs. En quelque sorte: «*comme la plume au vent, l'accent est volage...*» [Comme dans le *Rigoletto* de Verdi: «*La donna è mobile/ Qual piuma al vento/ Muta d'accento - e di pensiero*»]. L'étymon latin et l'étymon grec sont parfois en contradiction. Dans ce cas l'italien suit

d'ordinaire le latin, mais pas de manière systématique. On constate de nombreuses entorses à la «règle» qui privilégie l'accentuation «à la latine». On a par exemple *Orfèu* et *Euridice* alors que le modèle latin imposerait *Òrfeo* et *Euridice*. Ainsi prononcé le nom des époux mythiques [Orphée et Eurydice en français] produirait en italien un effet «ridicule» [selon R. Rossi, grecoantico.it]. En outre, comment accentuer certains mots savants dont la graphie fluctue non seulement dans les dictionnaires corses mais également dans les dictionnaires italiens où certains accents ne correspondent ni au grec ni au latin? C'est le cas par exemple pour les nombreux «Darius» de l'histoire: ainsi on a en italien *Dàrio* [grec *Darèios*, lat. *Darius*]. L'animateur cité du site consacré au grec ancien conclut qu'en la matière il est sage de suivre en italien «*l'usage courant*», car «*en linguistique c'est l'usage qui dicte la norme, et non l'inverse*».

Au contraire, de manière surprenante, dictionnaires et grammaires proposent souvent une norme qui néglige ou ignore la réalité de l'usage. Le but avoué est parfois de s'opposer à la norme de l'italien ou du français, ou de s'écarter au maximum de tout modèle extérieur. On affiche donc une méfiance à l'égard de «l'usage», y compris dans des instances officielles comme notre Conseil de la langue corse créé par l'ancienne Collectivité Territoriale de Corse. On exprime aussi ouvertement sa méfiance à l'égard du travail des «linguistes», des «grosses têtes» [*i capizzoni*] qui énoncent des prescriptions parfois contradictoires. On appelle de ses vœux la production d'ouvrages «de référence», certes trop peu nombreux et partiels mais en même temps largement ignorés quand ils existent. Sans trop attendre l'État Providence ou les institutions locales, peut-être faudrait-il exploiter les données littéraires et linguistiques d'ores et déjà disponibles, en rompant avec une habitude qui est devenue le sport national des normalisateurs corses: la condamnation injuste de structures majoritaires dans l'usage courant comme dans la meilleure littérature, notamment chez des auteurs volontiers encensés mais peu lus. ■



**EXPOSITION**  
**Nonza ou l'univers onirique de Léonor Fini**

Originaire de Trieste mais née en Argentine en 1907, l'artiste Léonor Fini avait découvert la Corse et Nonza au début de l'été 1954. Elle s'y rendit depuis lors chaque été, avec son compagnon, le peintre italien Stanislao Lepri, et certains de leurs amis tels que Max Ernst,

Dorothea Tanning ou Federico Fellini, jusque dans les années 80. Entourée par une dizaine de ses chats, elle produisit à Nonza, dans la petite maison qu'elle louait près de l'église conventuelle, un nombre considérable d'aquarelles, de lithographies mais aussi de photographies de créatures hybrides comme des « femmes fleurs », des « femmes-chats » ou encore des « chats costumés ». Elle s'était du reste liée d'amitié avec certaines familles de Nonza auxquelles elle offrit son cheval et diverses œuvres. Cette exposition vise à faire découvrir ou redécouvrir son parcours artistique national et international mais aussi ses liens avec la Corse, en mettant en exergue un fond documentaire important [photographies et correspondances des années 50 aux années 80-90] ainsi que des œuvres réalisées à Nonza et offertes à des habitants du village.

Jusqu'au 30 décembre 2025. Musée de la Corse, Corte.

**i** 04 95 45 25 45 & [www.museudiacorsica.corsica](http://www.museudiacorsica.corsica)

**DANSE**

**Ind'Ortu**

La compagnie de danse Vialuni propose un festival de danse contemporaine itinérant avec une représentation, *La Performance Agricole*, accueillie sur des sites agricoles. Il s'agit de valoriser le travail de la terre et l'engagement des paysans et jardiniers, tout en sensibilisant à la liberté poétique de la danse contemporaine.

La compagnie a souhaité mettre en lumière aussi bien le travail d'exploitants agricoles, confirmés ou débutants, que celui de structures associatives abritant des jardins familiaux/partagés ou des chantiers d'insertion. Cinq artistes de danse réalisent une performance dansée de 45 minutes, conçue en déambulation, qui permet de visiter le site, de mieux connaître ses activités ainsi que le parcours de ses responsables, qui échangent avec le public au terme de la représentation, en compagnie des artistes.

Le 20 juin, 18 h 30, exploitation de Jean Antoine Rossi, Bastelicaccia.

Le 21 juin, 18 h 30, Associu Aiutu Campagnolu, Bocognano.

Le 22 juin, 20 h 30, Gaec Corsicapam, Ocana.

Le 26 juin, 20 h, Espace test agricole de la Capa, Ajaccio.

Le 27 juin, 18 h 30, Association Les Jardins des Cannes, Ajaccio.

Le 28 juin, de 10 h 30 à 21h, exploitation de Jean-Yves Torre, Vico.

**i** 06 10 18 60 67 & [www.facebook.com/CieVialuni?locale=fr\\_FR](http://www.facebook.com/CieVialuni?locale=fr_FR)



**MUSIQUE**

**Concert au profit de la cathédrale Sainte Marie**

Le 6 mai 2025, la Fondation du patrimoine annonçait le lancement de la fondation abritée Rocamadour-Musique sacrée. Son objectif est de soutenir la préservation et le développement de la musique sacrée. Elle contribuera également à faire vivre les édifices religieux soutenus par la Fondation du patrimoine et à encourager la générosité du public en faveur de leur restauration à travers un programme de concerts itinérants donnés par La Sportelle. Cet ensemble vocal à géométrie variable

[de quatre à trente-deux chanteurs auxquels peuvent se joindre un orgue ou d'autres instruments] s'est spécialisé dans le répertoire sacré, a cappella ou d'oratorio. Ses concerts visent à offrir une expérience renouvelée, intégrant immersion sonore, spatialisation, scénographie et mise en lumière, éléments fondamentaux de son approche artistique. Il se produira ainsi dans des édifices religieux menacés, faisant de chaque représentation un acte de sauvegarde: les recettes sont intégralement reversées au financement des travaux de restauration du site accueillant le concert. En 2025, le choix s'est porté sur dix-neuf édifices en France, dont la cathédrale Sainte-Marie à Bastia, dont le clocher nécessite une restauration complète, incluant la consolidation des structures, la reprise des maçonneries intérieures et extérieures, le remplacement du beffroi métallique par un modèle en bois, et la réfection des menuiseries et de la couverture en plomb. Ce chantier, porté par la Ville de Bastia, fait suite à la restauration récente de la façade principale en 2024. Au programme de ce concert pour huit chanteurs et orgue, un dialogue sur le sens de la vie et le rôle de l'art entre Jean-Sébastien Bach et Félix Mendelssohn. On associe souvent ces deux compositeurs pour des raisons historiques et musicologiques, étant donné la dévotion et la filiation musicale qui lie Mendelssohn à Bach. La Sportelle explore leurs liens plus profonds, philosophiques et spirituels: ce n'est pas une simple juxtaposition de pièces mais un tissage d'extraits de cantates, de grands motets a cappella et de pièces d'orgue, qui forme une véritable conversation entre Bach et Mendelssohn, à cent ans de distance. Tarif: participation libre.

Le 20 juin 2025, 20 h 30. Cathédrale Sainte Marie, Bastia. **i** [www.facebook.com/fondationdupatrimoine.corse](http://www.facebook.com/fondationdupatrimoine.corse)

# carnets de bord

par Béatrice HOUCHARD



## Chacun son tour

Ce n'est pas une phrase, c'est un écho. Lors du 81<sup>e</sup> congrès du Parti socialiste, le week-end dernier à Nancy, Nicolas Mayer-Rossignol, maire de Rouen et candidat malheureux pour prendre la tête du parti face à Olivier Faure, a été clair : mieux vaut « perdre les élections » que « perdre son âme ». L'écho vient de loin. De 1987 : Michel Noir, alors ministre RPR, le parti dominant de la droite, héritier du gaullisme, avait dit la même chose. À quarante ans d'intervalle, le Parti socialiste face à La France insoumise se trouve dans la même situation que le RPR et l'UDF à l'époque face à la montée du Front national.

Le sujet a empoisonné la droite pendant des décennies : fallait-il ou non nouer des alliances avec le FN de Jean-Marie Le Pen pour gagner ou conserver des villes et des régions ? Le pic d'intensité fut enregistré en 1998, où l'on vit RPR et UDF faire alliance avec le Front national dans plusieurs régions de France pour sauver des sièges, une présidence, des postes et des honneurs. Pour empêcher certaines régions de basculer, notamment Provence-Côte d'Azur et Île-de-France, les responsables des partis de l'époque, Philippe Séguin, Nicolas Sarkozy et François Bayrou, se bagarrèrent pied à pied une nuit entière contre leurs troupes locales pour qu'elles ne cèdent pas à la tentation. Pour la petite histoire, on peut même raconter qu'à l'issue de cette nuit où il avait eu gain de cause, le président du RPR Philippe Séguin exprima au petit matin le souhait de dévorer de

toute urgence... un saucisson corse ! Pendant ce temps-là, Jean-Marie Le Pen répétait à qui voulait l'entendre qu'il ne voulait pas d'alliance avec la droite, puisqu'il voulait prendre la place de la droite, ce que Marine Le Pen a parfaitement réussi en 2017, 2022 et aux élections législatives de 2024. Depuis, le centre est parti vers Emmanuel Macron, la droite s'est rétrécie et place désormais ses espoirs en Bruno Retailleau pour tenter de cesser de faire de la figuration. Mais si l'idée de « l'union des droites » a toujours été vigoureusement combattue par Marine Le Pen (qui semble se boucher le nez quand elle entend le mot « droite »), l'idée n'est peut-être pas si éloignée dans la tête de Jordan Bardella, l'héritier présomptif.

### LE REFUS D'OLIVIER FAURE

À gauche, il ne s'agit pas de nouer une alliance mais d'en rompre une : en 2022, Jean-Luc Mélenchon, dissident du PS et alors fréquentable, a embarqué avec habileté toute la gauche en créant la Nupes. En 2024, après la dissolution de l'Assemblée nationale, le piège tendu par Jean-Luc Mélenchon, cette fois avec le Nouveau Front populaire, s'est de nouveau refermé sur les socialistes, les écologistes et les communistes. Avec un Rassemblement national à 30 %, la gauche ne pouvait gagner des sièges qu'en s'unissant. Le calcul était simple : ne pas faire alliance avec LFI, c'était disparaître quasi complètement de l'Assemblée nationale.

Depuis 2024, la « mélenchonisation » de la France insoumise (comme on

parla de « lepénisation des esprits » dans les années 1980) s'est accompagnée d'une radicalité certaine et de nombreux reniements : sur la laïcité, sur le voile, sur l'Islam, sur l'universalisme et désormais sur l'Iran face à Israël, le Mélenchon d'aujourd'hui n'est pas celui d'avant-hier. Conviction ou cynisme, il a fait le pari de séduire électoralement ce qu'on appelle « les quartiers ». Alors qu'il était plus bavard sur la lutte des classes ou l'écologie que sur le Proche-Orient, voilà que Gaza est devenu l'alpha et l'oméga de tous ses propos. Jusqu'au ridicule quand il compare la députée européenne Rima Hassan, expulsée d'Israël après sa « flottille » médiatique, à Victor Hugo !

Problème : la dérive de Jean-Luc Mélenchon et de ses troupes s'accompagne d'un antisémitisme qui fait plus que flirter avec l'antisémitisme. Au point que le député socialiste Jérôme Guedj, que l'on a connu très proche de Jean-Luc Mélenchon, qualifie aujourd'hui celui-ci de « salopard antisémite ». Pour une partie du PS, faire alliance avec LFI n'est plus acceptable. Beaucoup souhaitent que soit écrit noir sur blanc, dans le texte final du congrès socialiste, le refus de toute alliance nationale ou locale avec la France insoumise. Mais Olivier Faure a refusé. Perdre les élections ou perdre son âme : le dilemme a changé de camp mais la question reste d'actualité. Et le poison de la montée des extrêmes pourrait tuer la gauche de gouvernement comme il a asphyxié la droite républicaine. ■

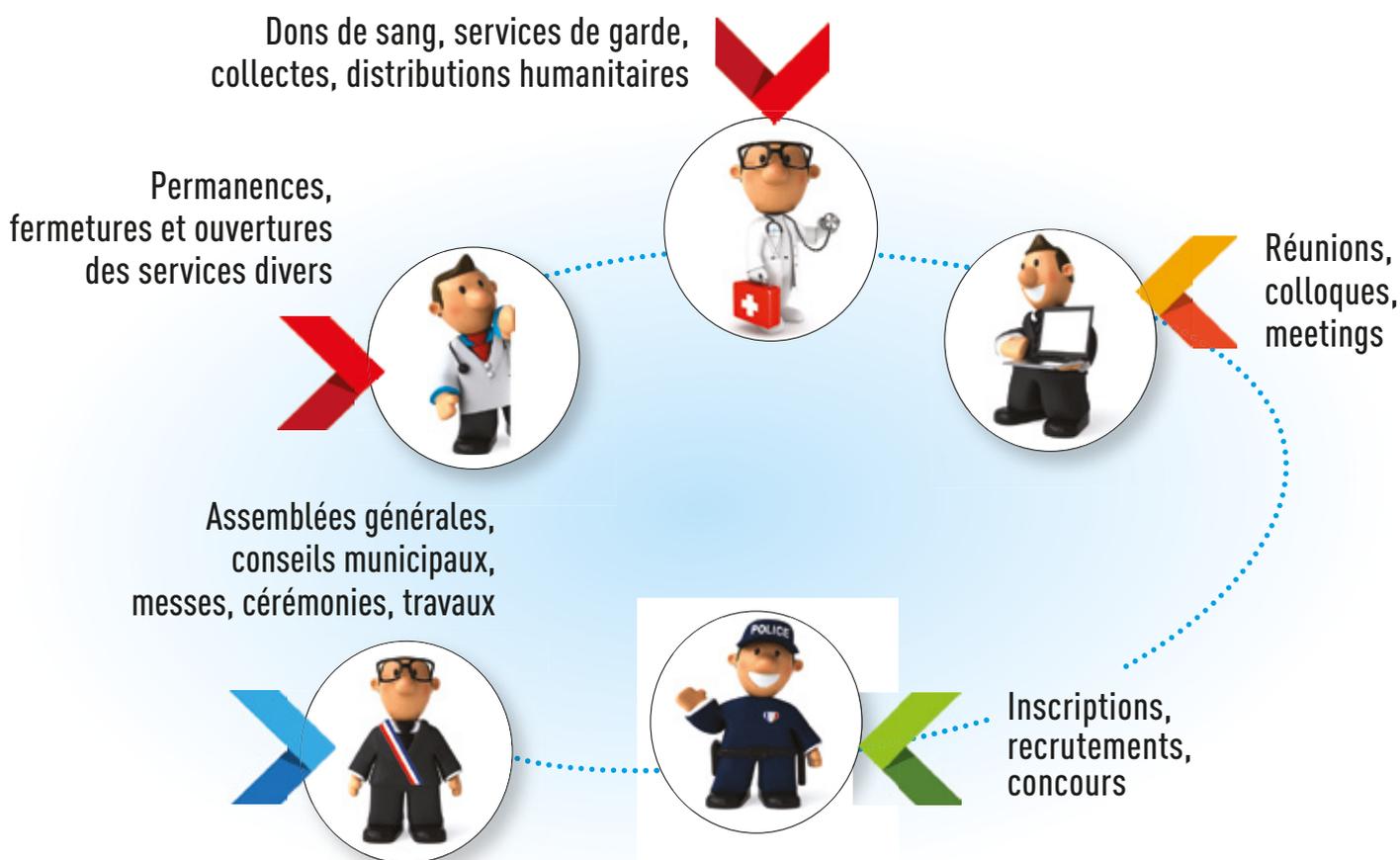
POUR ANNONCER GRATUITEMENT  
LES **RENDEZ-VOUS**  
DE VOS ASSOCIATIONS  
ET COMMUNES



**SERVICE  
GRATUIT**

# www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



**POUR COMMUNIQUER  
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE**

JE ME RENDS SUR

**www.icn.corsica/publier-une-info**

